

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

DANS L'OBJECTIF

Olivier Mathios
Dormir peut attendre

BANQUE DE FRANCE

Conjoncture :
« Ralentissement, mais
bonnes nouvelles »

VANESSA
BORSATO
Gérante de Wenzi

Graal-Wenzi
**Les logiciels
des chefs**



**MATHIS
DEVAUX**

Restauration **UN BIB GOURMAND POUR LA MAISON DEVAUX**

Mathis Devaux n'a jamais caché son ambition d'être distingué par le Guide Michelin pour sa table de 25 couverts, ouverte en juin 2023 à Rion-des-Landes [LAL n°4088 du 11 novembre 2023]. Première étape dans sa conquête des étoiles : la Maison Devaux vient de se voir décerner un Bib Gourmand par le prestigieux guide. Elle fait partie des 56 restaurants de l'Hexagone (neuf en Nouvelle-Aquitaine) à décrocher cette récompense dédiée aux établissements offrant un excellent rapport qualité-prix, avec « un repas complet (hors boisson) autour d'une quarantaine d'euros ».

Coup de BUZZ



Littérature **RENCONTRES DE L'IMAGINAIRE**

Pour leur deuxième édition, les Rencontres de l'imaginaire accueillent Laurent Binet (Grand Prix du roman de l'Académie française 2019) et Gilles Marchand (Prix des libraires 2023), le

19 mars à 19 heures, au cinéma Grand Écran de Saint-Vincent-de-Tyrosse pour

une table ronde, suivie de la projection du film *Valse avec Bachir*, réalisé par Ari Folman et présenté par Laurent Binet.

Ces Rencontres, orchestrées par le lycée Sud des Landes, le collège d'Angresse et la librairie Le Vent Délire de Capbreton, sont également destinées aux scolaires qui échangeront en classe avec les auteurs et présenteront le travail réalisé à partir de leurs ouvrages.

**LAURENT
BINET**



Concours **L'ÉLOQUENCE PRIMÉE**

« Qui n'a jamais pétri et enfourné ne connaît point ce que coûte le pain » : de cette citation de Bernard Clavel, les candidats devaient tirer un discours de 8 à 10 minutes. Mi-février, après une prestation brillante, Gabriel Manteau-Robert, en terminale au lycée Haroun-Tazieff de Saint-Paul-lès-Dax, a été désigné vainqueur face à Juliette Nel (Saint-Jacques-de-Compostelle) et Émile Lasserre (Borda), à l'unanimité du jury pour représenter le Lions club de Dax au concours d'éloquence du congrès régional à Arcachon en avril. Et pourquoi pas rêver de finale en mai à Orléans.



4 Grand Angle
Graal-Wenzi
Les logiciels des chefs

10 Dans l'objectif
Olivier Mathios
Dormir peut attendre

12 Interview
Banque de France
Conjoncture : « Ralentissement,
mais bonnes nouvelles »

14 Focus Landes
Macs
Pôle culinaire, deuxième service

16 Focus Région
Aéroports
· Biarritz-Pays basque redécouvre
· Bordeaux-Mérignac
reprend des couleurs

19 Info Flash

22 L'œil des experts
Pacte Dutreil et société holding

26 Fiscal / Social
Agenda de mars 2024

27 Annonces Légales

35 Tendances Bourse



**GRAND
ANGLE**

**VANESSA
BORSATO**
Gérante de Wenzi

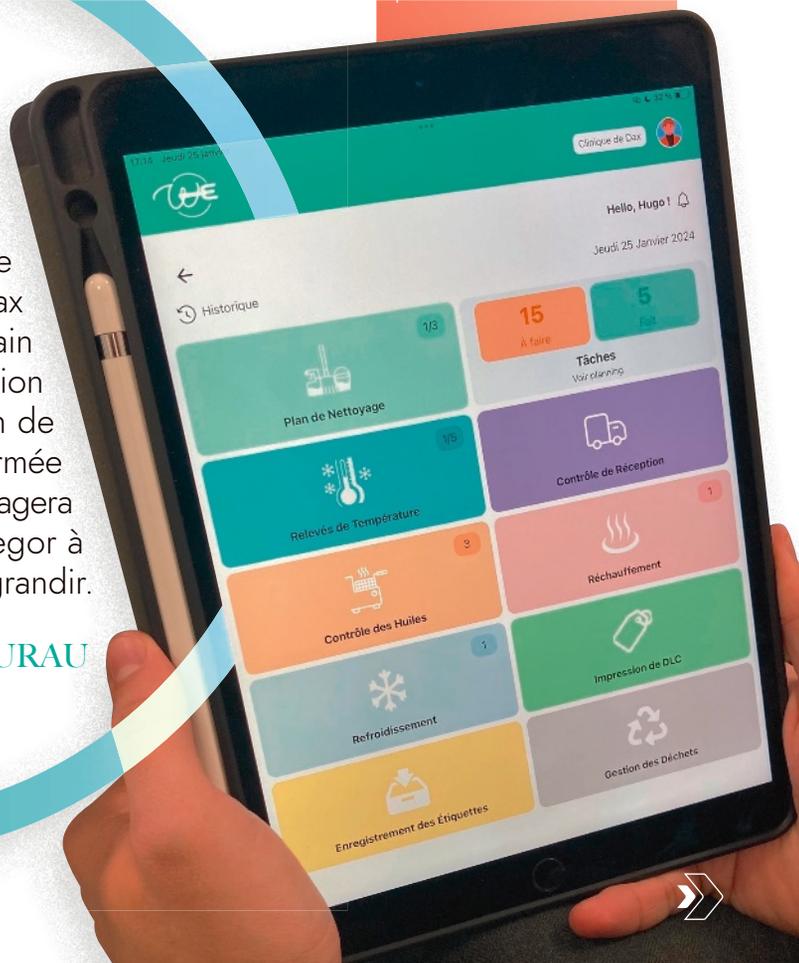
© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

Graal-Wenzi Les logiciels des chefs

Le logiciel Wenzi se veut plus attrayant et moderne que son prédécesseur Graal

Longtemps réservé à la restauration collective, le logiciel de gestion Graal Quest, créé en 1987 pour l'hôpital de Mont-de-Marsan puis Dax par Jean-Luc Borsato, est en train d'évoluer vers la restauration commerciale sous l'impulsion de sa fille, Vanessa Borsato, formée dans la finance. La société déménagera bientôt de Soorts-Hossegor à Bénesse-Maremne pour s'agrandir.

Par Julie DUCOURAU



Il n'était pas du tout informaticien à la base. « Mais j'ai toujours voulu l'être », se rappelle Jean-Luc Borsato. À l'époque, avec les premiers ordinateurs sortant sur le marché alors qu'il passe le bac, le jeune Lot-et-Garonnais de 17 ans se met à rêver d'informatique. Pourtant, la vie va le mener vers l'armée où il est finalement réformé pour des problèmes de vue. Il entre alors aux PTT à Paris après concours. Mais le jeune fonctionnaire démissionne vite : « Pas une vie pour moi ! »

Arrivé à Brive-la-Gaillarde, il enchaîne des petits boulots en intérim jusqu'à ces trois jours pour de la comptabilité dans une entreprise qui se transformeront en huit ans, à cause d'un IBM 32... « À chaque fois qu'il fallait modifier des taux de charges sociales ou autre, on appelait un informaticien qui n'était pas toujours disponible. C'était la galère. À un moment, j'ai dit : « Vous me payez une formation et je vais modifier moi-même les programmes ! ». » Après un stage de deux jours chez IBM à Bordeaux, le voilà lancé. « J'ai fini par réécrire tout le logiciel de comptabilité statistique de la boîte, j'ai bossé tout seul, on peut dire que je suis un autodidacte. »

PLATEAUX-REPAS ET ALLERGIES

Jean-Luc Borsato finit par se mettre à son compte, en commençant à créer des logiciels. Par une

collègue dont le mari travaillait à l'hôpital de Mont-de-Marsan, il démarre un début de programme pour des fiches de plateaux-repas pour les patients. « Ce qui est compliqué, c'est de nourrir des gens malades. Il faut faire attention à ce qu'on leur donne en fonction des aversions, des allergies, de l'âge pour la texture des aliments... La problématique a toujours existé, j'ai simplement permis de poser le papier crayon et de tout faire par ordinateur », rembobine celui qui se promène alors avec son caddie rempli de grosses disquettes informatiques au côté des diététiciennes.

L'ingénieur de restauration en charge des cuisines de l'hôpital montois étant parti travailler à celui de Dax, puis de Bayonne, Jean-Luc Borsato réussit, à chaque fois, à y implanter son logiciel, tout en s'installant à Hossegor pour y vivre. « C'est un milieu où tout le monde se connaît et des personnels hospitaliers m'ont fait déplacer jusqu'en Charente pour avoir mon logiciel, ça a fait tache d'huile comme ça ! »

EN CHIFFRES

Plus de 200 clients, essentiellement en France, des cuisines centrales de Tarnos à l'hôpital de Saint-Malo, et aussi une quinzaine en Espagne, au Portugal et au Panama. 37 ans d'expérience. Des dizaines de milliers de repas servis par jour grâce au logiciel Graal Quest qui permet aussi bien de concevoir les menus (fiches de préparation avec recettes par portion, service sur mesure selon les patients...), d'exécuter les commandes de denrées alimentaires, de gérer ses stocks, d'assurer la chaîne du froid, etc. Lauréat 2022 du programme de recherche et développement de la région Nouvelle-Aquitaine pour le projet de redéveloppement du logiciel en « full web ».

Ont suivi des maisons de retraite et des établissements scolaires, en ajoutant aux fiches plateaux-repas, des fonctions avancées pour la production et la gestion globale des cuisines collectives, « une autre paire de manches » avec la multiplication des normes. En cuisine, avec les chefs, les gestionnaires, les diététiciens, il traduit sur le clavier les problématiques de chacun, travaillant presque toujours seul au côté des clients, multipliant les allers-retours partout en France avec Graal Quest à une époque où les visios n'existaient pas.

PASSER EN « FULL WEB »

Petite, Vanessa Borsato avoue n'avoir « jamais compris ce qu'il faisait comme métier ». Mais son parrain lui a toujours dit : « Il faut absolument que tu travailles dans l'entreprise de ton père. »

Des études dans la finance, des premières expériences dans la banque... Elle part vivre à l'étranger : en Australie où elle découvre le surf, tout en faisant des ménages ou en travaillant au champ à ramasser des brocolis sous la canicule, puis en Espagne où elle devient manager dans une auberge de jeunesse à Barcelone et export manager dans la mode, avant de s'envoler pour la Nouvelle-Zélande.

À son retour à Hossegor 10 ans plus tard, le commercial du paternel parti à la retraite, et lui n'en étant pas loin, elle se dit que « ce serait dommage que le logiciel et tout son savoir-faire partent à la retraite avec lui. On a signé un pacte : « Je travaille gratuitement pendant six mois pour que tu m'expliques tout, et si tout se passe bien, qu'on ne s'entretue pas, tu m'embauches ! » » L'histoire a commencé comme ça en 2018. Des années compliquées intellectuellement pour elle, ne venant ni du milieu

informatique ni de la restauration, avec un père pas forcément grand pédagogue...

Pendant le Covid, percevant les évolutions du marché, la jeune entrepreneuse a l'idée de réécrire le logiciel Graal Quest en « full web » afin de fonctionner uniquement par une simple connexion internet, et non plus en installant tout sur l'ordinateur du client avec serveur.

UNE APPLICATION DE TRAÇABILITÉ

Mais dans la société aux quatre associés (avec Jean-Yves Panigai et Jacky Cligny), « payer un développeur pour ce projet, ce serait presque 50 % de notre chiffre d'affaires (230 000 euros) qui y

passerait ! » Une levée de fonds ? Pas possible « parce qu'on ne voulait pas faire entrer de gens dans l'entreprise ». Avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), et alors que son père semble sceptique sur l'idée, elle monte un projet d'innovation, de recherche et développement. « J'ai obtenu des fonds de la région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 40 000 euros et les banques nous ont suivis pour l'emprunt grâce à nos plus de 30 ans d'expertise. »

Avec un graphiste salarié et un développeur en prestataire (Hugo Benchetrit, « un petit génie comme mon père »), elle réussit au printemps 2023 le défi qu'elle s'était lancé : proposer un logiciel plus moderne, plus ergonomique,

plus attrayant et encore plus simple d'utilisation. Wenzel est né, et avec lui, l'ambition d'« ouvrir un nouveau marché, celui de la restauration commerciale, des traiteurs, boulangers, bouchers... » où là aussi il faut tout anticiper sur la gestion des stocks, la réduction des déchets ou du gaspillage. Une nouvelle application mobile de gestion des traçabilités alimentaires sera aussi en commercialisation au printemps pour gérer les aliments de la réception de la marchandise jusqu'à la consommation dans le plat pour améliorer la maîtrise sanitaire, avec système d'alerte de températures, archivage des étiquetages par photo, etc.



Jean-Luc Borsato, le fondateur de Graal Quest (2^e en haut en partant de droite), avec des partenaires de l'hôpital de Cordoue en Espagne



“L’ambition est d’ouvrir un nouveau marché, celui de la restauration commerciale, des traiteurs, boulangers, bouchers...”

Les clients ont le choix entre rester avec Graal Quest ou basculer chez Wenzi. Utilisateur depuis 2008, Ludovic Calvez, responsable de la restauration des écoles catholiques de Lamballe en Bretagne qui gère 1 900 couverts par jour, juge le nouveau logiciel « plus agréable et plus facile. Quand on a un nouveau collaborateur, en 20 minutes à peine de formation, il peut commencer à passer des commandes et réceptionner des marchandises ». Et de louer les fonctionnalités de Graal-Wenzi : « En gérant mieux, on fait de grosses économies côté gaspillage », « les tarifs négociés par le groupement d’achat sont mis à jour directement sur la

base », « s’il y a un problème sur la palette, je peux envoyer une photo facilement aux fournisseurs », « en fonction de mes menus, je peux faire des précommandes longtemps à l’avance », « on peut rectifier en permanence nos achats pour respecter la loi Égalim grâce à un camembert statistique », etc. Le tout pour un forfait mensuel à 69 euros par mois (différent selon les fonctionnalités demandées).

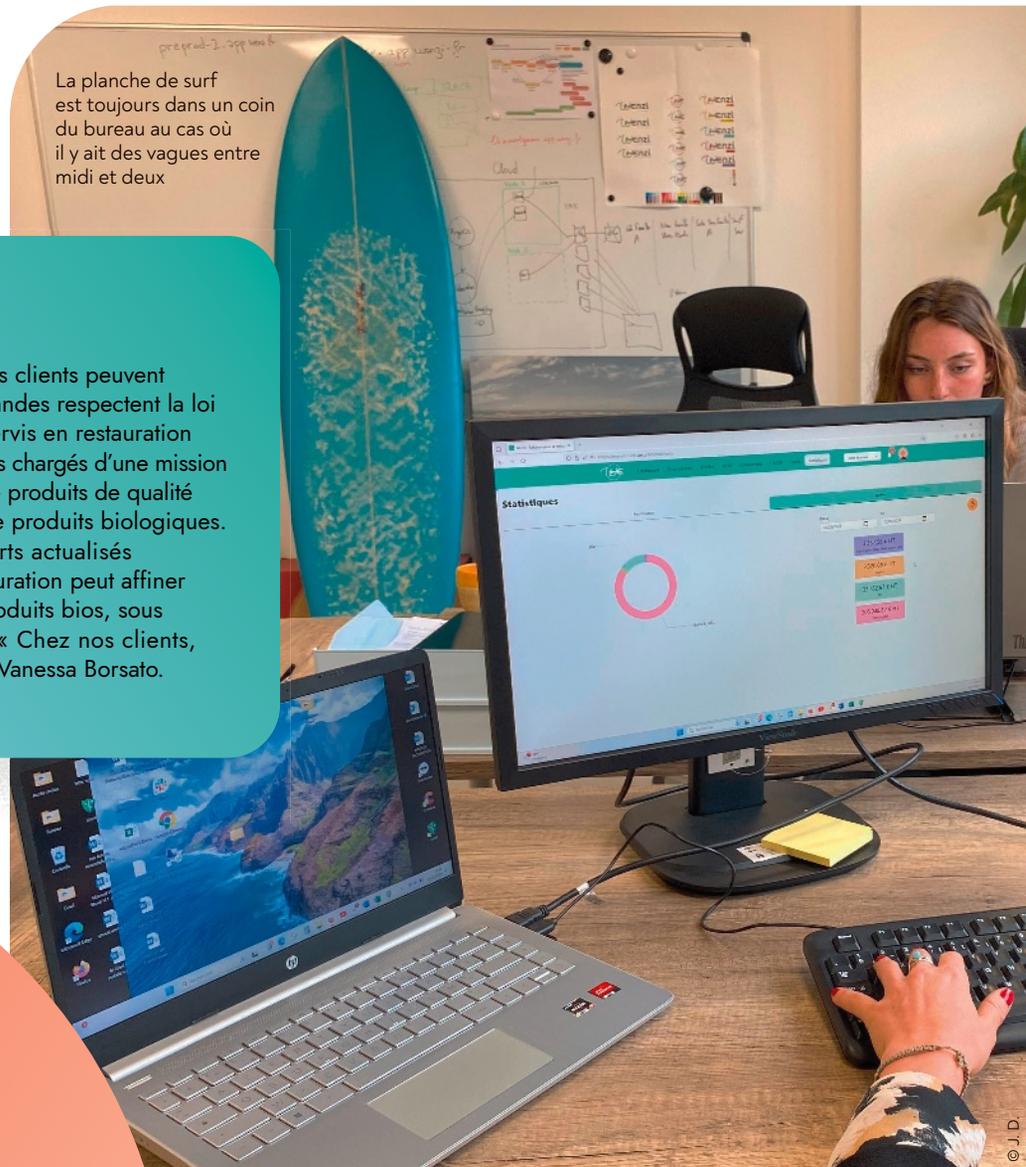
OBJECTIF : 1 700 RESTAURANTS CLIENTS

Depuis sa mise sur le marché, une quinzaine de restaurants classiques se sont abonnés à la formule Wenzi comme au golf d’Hossegor tout récemment. « Il y a 175 000 restaurants en France, notre objectif est d’avoir 1 % du marché soit 1 700 restaurateurs », relève Vanessa Borsato. Pour lui

La planche de surf est toujours dans un coin du bureau au cas où il y ait des vagues entre midi et deux

ET LA LOI ÉGALIM ?

Grâce aux logiciels Graal-Wenzi, les clients peuvent voir en permanence si leurs commandes respectent la loi Égalim qui impose que les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d’une mission de service public comptent 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Par des diagrammes ou camemberts actualisés en temps réel, le responsable restauration peut affiner et équilibrer ses commandes de produits bios, sous signes de qualité, locaux ou pas. « Chez nos clients, c’est plutôt bien respecté », assure Vanessa Borsato.



“Autant je ne suis pas fan du télétravail, autant s'adapter aux besoins des salariés avec 35 heures sur quatre jours est intéressant”

ouvrir des portefeuilles clients, elle compte notamment sur son partenariat avec Thierry Borsato, un cousin germain de son père rencontré récemment, qui commercialise, avec Tacteo à Anglet, des logiciels de caisse et a créé son propre logiciel de bornes de commandes comme dans les fast-foods.

Et pour accompagner la croissance espérée, Graal-Wenzi va investir de nouveaux locaux au printemps, à côté de la sortie d'autoroute de Bénesse-Maremne, vers Capbreton. De quoi embaucher à terme une dizaine de personnes, en restant à la semaine de 35 heures sur quatre jours, comme aujourd'hui ses deux salariés. « Autant je ne suis pas fan du télétravail comme j'aime voir les gens, autant s'adapter aux besoins de chacun en proposant quatre jours est intéressant. C'est important que les salariés viennent avec le sourire », dit la gérante qui n'est, elle, pas aux 35 heures mais s'autorise parfois à aller surfer en journée s'il y a des vagues, la planche toujours dans un coin du bureau. ■



© Patrick Beltraz - Hays Lucas

Olivier Mathios

Dormir peut attendre

Le Dacquois Olivier Mathios, bassiste du groupe The Hyènes, est le nouveau programmateur du CaféMusic' à Mont-de-Marsan. Un choix comme une évidence.

Par Christine LAMAISON

« **J'**ai dit oui, j'ai réfléchi après. » Oui mais comment refuser, quand les 56 années de votre vie ont en partie été dédiées à la musique. Côté scène, comme bassiste des groupes Ten Cuidado, Les Timides ou The Hyènes, et côté coulisses, dans les rouages d'une association telle que Landes Musiques Amplifiées (LMA) qui n'a eu de cesse de promouvoir les musiques actuelles. Le nom d'Olivier Mathios s'est imposé comme une évidence pour assurer la programmation du CaféMusic', dont la salle de spectacles de 500 places, ultra-performante, ouvrira à l'automne après trois ans de travaux. Un argument de plus pour accepter le challenge et avoir terriblement envie d'écrire cette nouvelle page de l'institution montoise, dont son frère Patrick, décédé en 1998, fut le premier directeur. Son frère, son

mentor, à qui il piquait ses premiers disques, chez eux à Dax qui n'était pourtant pas la capitale du rock and roll, mais où tout a commencé.

CHEZ LUI, À DAX

« Oui Dacquois. C'est mon bled. Je râle toujours après, mais la seule chose qui importe quand je suis loin, c'est d'y revenir. » Olivier Mathios a l'habitude d'être « charrié » sur le sujet, mais c'est comme ça. Où qu'il soit en concert le week-end, il regarde les résultats de l'USD. Né dans une famille de mélomanes, il prend la vague rock en pleine figure. Son frère est batteur, lui deviendra bassiste en prenant quelques cours, mais surtout en jouant sur les disques qu'il aime, dont cet album culte, *Morrison Hotel* des Doors, dont il connaît la moindre note. Et puis viendront ACDC, la vague punk, les Cure, les Stranglers. Jusqu'à la première expérience de groupe, inspirée du foisonnement

des années 1980-1990 : le rock basque, la Mano, le rock français alternatif mâtiné d'influences plus traditionnelles version Dr Feelgood.

UNE ÉPOQUE FORMIDABLE

Inutile de dire que la musique a fait la peau des études. Le bac est mort, vive le groupe Ten Cuidado qui remporte le tremplin rock de Tartas, lui permet d'enregistrer un premier 45 tours et d'envisager une tournée sur scène. Résultat : une centaine de concerts par an, en France et au-delà. « Cela a duré deux trois ans, mais c'est une époque qui a beaucoup compté pour tout ce qu'on fait maintenant. »

L'ENVERS DU DÉCOR

Et chacun a continué sa route. Celle d'Olivier rejoint le groupe punk-rock Les Timides. Cela dure cinq ans jusqu'à ce qu'il ressente une forme de fatigue. « Et quand je n'ai plus rien à dire, je ferme ma gueule. » Par chance, Il rencontre alors l'équipe de LMA qui lui propose de devenir leur coordinateur pédagogique et artistique. « Je suis resté 14 ans avec eux. J'ai appris l'envers du décor, à programmer

des concerts, à accompagner les projets de groupes, mais aussi les collectivités et les associations qui voulaient organiser des concerts. C'était passionnant. »

Au fil des projets, il rencontre un certain Denis Barthe, batteur de Noir Désir. L'occasion de se faire un petit délire « basse batterie », comme ça pour le plaisir. Le « mal » est fait. Il intègre le groupe The Hyènes tout juste créé. « Je suis remonté dans le camion à plein temps. Je suis redevenu intermittent du spectacle. Jouer c'est ma vie. » Exaltant mais pas toujours facile, lorsque l'on a aussi construit une famille. « Oui c'est du sport parce que ce sont des métiers qui demandent tellement d'énergie et d'implication. En tournée on est dans un autre univers. Quand on revient à la maison, ça remet les choses à leur place. »

ÉCLECTISME POUR LE CAFÉMUSIC'

Cette année marquera donc le 20^e anniversaire de l'aventure commencée avec The Hyènes, avec un nouveau disque en préparation, des festivals d'été et même une tournée des Cercles de Gascogne. Cela aurait déjà suffi à notre homme s'il n'y avait eu cette nouvelle aventure du CaféMusic'. Travailler sur une programmation, ce n'est évidemment pas imposer la liste de ses envies. « C'est un travail d'équipe même si on y met toujours sa patte. » Le mot d'ordre de son cahier des charges, c'est l'éclectisme, la diversité des courants et des esthétiques. Le tout avec un objectif de plusieurs concerts par mois, dans la salle principale, mais aussi dans l'espace à la jauge plus réduite qui la jouxte, pour des spectacles plus intimes, des résidences d'artistes, et enfin, du « hors les murs » car en étant provisoirement apatriote le CaféMusic' a tissé des liens à l'extérieur.

Et puis le CaféMusic' ne se résume pas à des concerts, mais inclut tout un travail de médiation

culturelle, une rock school avec ses 300 adhérents, des travaux en ateliers de pratique musicale pour des publics empêchés. Depuis plusieurs semaines, Olivier Mathios prend ses marques sans oublier qu'il devra assurer une vie de musicien avec The Hyènes. Il sourit : « Il y a un titre du groupe qui est : *On dormira quand on sera mort !* ».

PAS UN PETIT PAYS

Mais l'exaltation du projet l'emporte. Et ne lui dites pas que le terreau musical des Landes serait infertile. « On est un petit pays qui a quand même vu naître deux groupes internationalement connus comme The Inspector Cluzo et Gojira. C'est pas si mal. Il y a autant d'énergie qu'ailleurs, il suffit

de les mettre en valeur. Pour ça, on bénéficie d'une belle dynamique en termes d'opérateurs, d'aides, tout le dispositif d'émergence qu'est le XL Tour. On se rend compte qu'on a une scène très vivace avec l'an dernier, pas moins d'une cinquantaine de groupes candidats sur la nouvelle édition. »

Alors oui, *ça s'arrête jamais* - autre titre des Hyènes -, d'autant que le bassiste œuvre avec deux autres groupes, Kartel, également rock et Nude totalement acoustique. Ce qui ne l'empêche pas de s'endormir tous les soirs avec un casque sur les oreilles, où se case invariablement un Gainsbourg ou un Bowie des années 1970. « Mon pire cauchemar serait de devenir sourd. » ■



OLIVIER
MATHIOS

Conjoncture

« Ralentissement, mais bonnes nouvelles »

Jean-Marc Laborie, directeur départemental des Landes à la Banque de France, a présenté le 20 février à la chambre de commerce et d'industrie des Landes, l'enquête annuelle sur les entreprises en Nouvelle-Aquitaine*.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

Les Annonces Landaises :

Globalement, comment qualifier la conjoncture ?

Jean-Marc Laborie : Le ralentissement de l'économie néo-aquitaine est le maître-mot pour 2023, résultante des crises liées aux tensions géopolitiques (Ukraine, Proche-Orient), à l'inflation et à la baisse de la consommation induite. L'économie a besoin de stabilité, de faire des plans sur l'avenir. Pour 2024, les perspectives sont un peu limite en termes de croissance, mais il y a de bonnes nouvelles par sous-secteurs. On espère aussi que l'épargne constituée après Covid, va revenir dans la consommation pour soutenir la croissance et que les discussions entre grande distribution et industriels vont jouer dans la baisse des prix alimentaires et participer à une moindre inflation.

LAL : Quels sont les grands enseignements de votre enquête ?

J.-M. L. : Dans le secteur de l'industrie, le chiffre d'affaires 2022 avait été marqué par une belle

progression (+ 4,3 %), 2023 a été « flat » (+ 0,4 %) et les projections 2024 sont plutôt favorables à 4,1 %, les entreprises sont encore optimistes. Par secteur, le matériel de transport avec notamment les moteurs de Safran par la reprise du trafic aérien, est en forte hausse, les besoins sont énormes. Mais les évolutions sont très contrastées selon les filières. Sur les autres produits industriels (API), on note un recul net du chiffre d'affaires. C'est notamment le cas du papier carton et de la chimie qui ont de grands représentants dans les Landes. Moins de consommation, c'est moins de vente sur internet, donc moins de cartons et moins de palettes...

Globalement, les investissements sont plutôt prévus sur de la maintenance ou du renouvellement que sur de la capacité ou du changement technologique, dans les Landes et ailleurs dans la région.

Du côté des services marchands, les embauches se maintiennent mieux que dans l'industrie. Le secteur qui remporte la palme, c'est l'hébergement qui a su



**JEAN-MARC
LABORIE**

Directeur départemental des Landes à la Banque de France

© J.D.

beaucoup investir après Covid. Les segments de programmation et conseils informatiques ou d'ingénierie progressent aussi.

LAL : La construction est « le secteur le plus malade », selon votre étude...

J.-M. L. : C'est le secteur le plus atomisé et qui compte beaucoup en Nouvelle-Aquitaine et dans les Landes. Pour 2024, les carnets de commandes atteignent un point bas historique (- 5,8 % dans le gros œuvre). Les seules choses qui tiennent à peu près sont les marchés publics (collèges, lycées, hôpitaux) dans lesquels les collectivités locales continuent à investir. Un point à noter dans ce domaine, les chefs d'entreprise préfèrent garder leurs personnels compétents que de licencier, et font le dos rond.



© J.D.

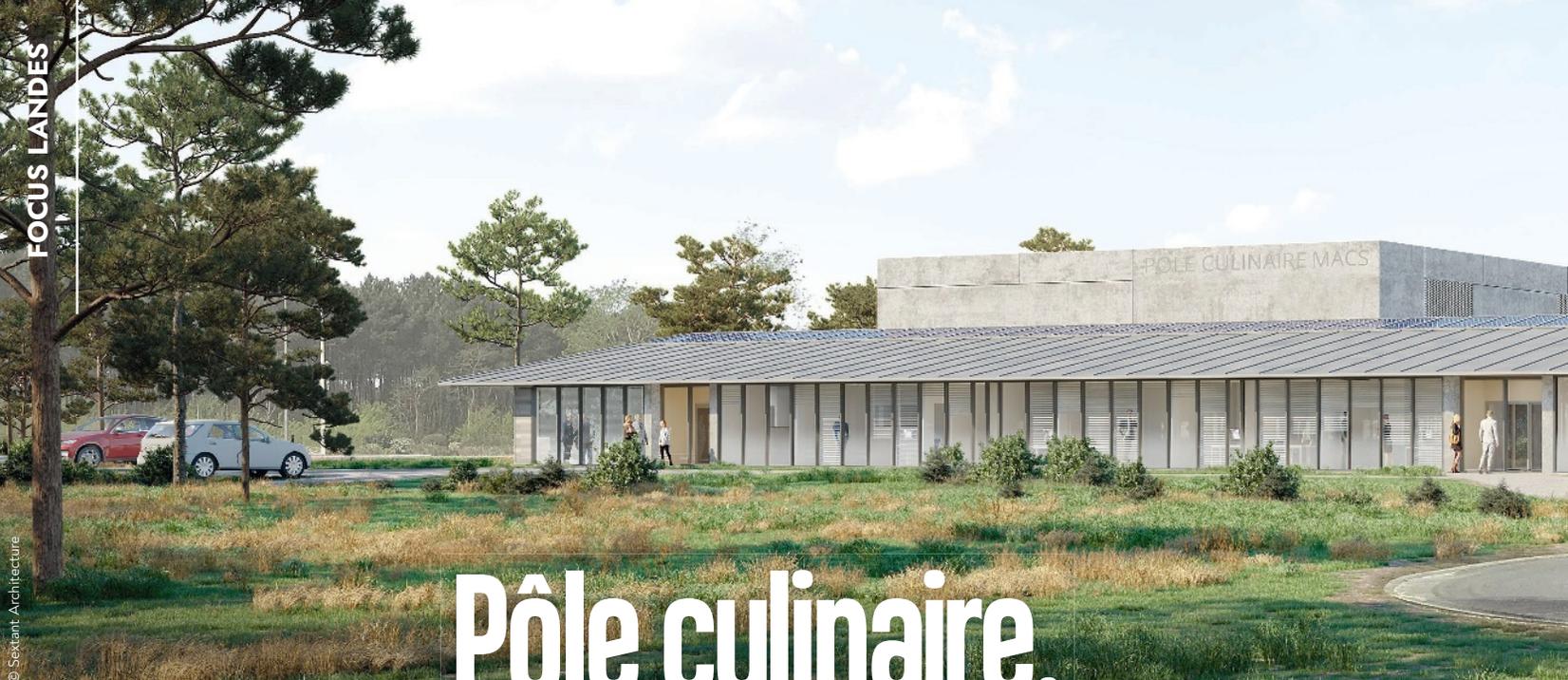
LAL : Dans ce contexte plutôt morose, que diriez-vous aux étudiants du Campus Landes présents aujourd'hui ?

J.-M. L. : Les Landes sont un département dynamique où tous les secteurs sont représentés, le tourisme, l'industrie, la chimie, le bois, l'agroalimentaire... Ce contexte apporte une certaine résilience car quand les choses vont mal, il y a toujours un secteur qui rattrape l'autre. On retrouve ce constat dans les taux de défaillances : les jeunes entreprises qui s'installent ici ont deux fois plus de chances d'exister entre trois et cinq ans que dans les départements voisins. Cela tient aussi à la solidarité départementale, de la chambre de commerce et d'industrie à la chambre de métiers et de l'artisanat ou aux associations comme le Medef qui sont là pour accompagner les chefs d'entreprise. Je dirai donc à ces jeunes étudiants que les Landes sont une terre bénie pour créer son activité. ■

* 3 600 entreprises néo-aquitaines qui représentent 270 000 emplois ont répondu à l'enquête sur l'évolution de leur activité, la rentabilité, les effectifs ou les investissements.

LANDES EN CHIFFRES

Lors de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie des Landes, le 19 février, le président François Lafitte a expliqué que le chiffre d'affaires (CA) de la Maison Landes n'a pas progressé en 2023 par rapport à 2022. « Il a même régressé pour notre économie de production. Agriculture, construction et industrie ont ainsi perdu plus de 750 millions d'euros comparativement à 2022, soit environ - 10 %. »
 À l'inverse, les activités du tertiaire progressent et parfois de manière notable comme dans le tourisme (+ 13 %) ou les services aux entreprises (+ 20 %).
 « Le point d'alerte concerne les exportations qui constituaient un relais de croissance important pour nos PMI. Ce n'est plus le cas. Les statistiques des trois premiers trimestres de 2023 font état d'une baisse très nette de 18 %, deux fois plus prononcée qu'en Nouvelle-Aquitaine », avec un net ralentissement dans les secteurs de la chimie (- 35 %) et du bois papier (- 20 %).
 Globalement, au second semestre 2023, près d'un tiers des entreprises ont vu leur CA régresser, les carnets de commandes sont orientés à la baisse pour 43 % des entreprises (18 % il y a un an), et seules 43,5 % d'entre elles déclarent avoir investi sur cette période.



Pôle culinaire, deuxième service

SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE ·

12 000 repas pourront être produits chaque jour dans la future structure qui devrait ouvrir en septembre 2025, tout près du centre aquatique Aygueblue sur la zone Atlantisud.

Par Christine LAMAISON

13 millions d'euros : la somme n'est pas neutre et comme l'a souligné Pierre Froustey le président de la communauté de communes Maremne Adour Côte sud (Macs), il s'agit du plus gros investissement de cette mandature. Lors du dévoilement du projet, le 16 février, sur le site en chantier de la zone Atlantisud, à Saint-Geours-de-Maremne, il n'a pas

omis de rappeler aussi, qu'il y a un peu plus de 10 ans, lors de la pose de la première pierre du premier pôle culinaire^(*) zone de Laubian à Seignosse, certains doutaient de la perspective des 5 000 repas qui était alors annoncée. Actuellement, 7 500 repas sont confectionnés par 50 agents, dans une structure qui montre ses limites, notamment en matière de conditions de travail. Avec une nouvelle configuration, le futur pôle culinaire qui devrait ouvrir en septembre 2025 pourra proposer 12 000 repas par jour.

BON, BIO, LOCAL

Symbole d'un territoire qui croît sur le plan démographique, le pôle culinaire voit aussi reconnue, selon les élus de Macs, la qualité des repas qui y sont préparés, faisant une large part aux produits locaux - 57 % du budget - fournis par 45 producteurs situés à moins de 50 kilomètres. 14 % de ce budget étant dédié aux produits bio, dont 24 % dans le scolaire.

Mais l'objet de ce premier coup de projecteur sur cet équipement était moins le contenu des assiettes, même s'il est majeur, que la découverte du futur pôle culinaire

Le toit du futur bâtiment sera couvert de 1 500 m² de panneaux solaires, soit l'équivalent des besoins de consommation de 100 foyers



© Sextant Architecture

abandonné en cours d'étude. Là, il nous sert pour la présentation mais il va trouver aussi toute son utilité car il fera partie du dossier des ouvrages exécutés. En cliquant sur chaque élément du bâtiment construit on pourra connaître ses références techniques.

en présence des élus, de l'architecte Laurent Dieste du cabinet Sextant spécialisé dans ce type d'infrastructures, et surtout des agents qui y travailleront. Pour l'heure, le chantier sillonné par les engins ne présentait pas un intérêt majeur, sauf à le situer sur la zone Atlantisud tout près du complexe aquatique Aygueblue avec lequel il partagera la zone de stationnement afin de ne pas artificialiser de surface supplémentaire.

VISITE EN 3D

La visite s'est donc faite de manière virtuelle dans les locaux du technopôle Domolandes, grâce au fameux procédé BIM qui permet la modélisation des données du bâtiment.

Un bâtiment en R+1 d'une surface de 2 775 m² qui se partagera entre espaces de production (1 500 m²), partie administrative et lieu de vie pour les agents (400 m²) et locaux techniques (855 m²). L'accent a été mis sur l'aspect vertueux du bâtiment en matière d'environnement et d'écoresponsabilité. Comme le notait Laurent Dieste : « Pour nous, ce projet avait deux spécificités : l'accent mis sur les conditions environnementales. Elles sont souvent invoquées au départ pour se donner bonne conscience. Mais là, elles ont été maintenues et même étendues. La pose de panneaux photovoltaïques ne devait concerner que la partie sud. En cours d'étude, il nous a été demandé d'en avoir davantage. Idem pour le process BIM qui est lui aussi souvent

Ce qui sera extrêmement utile notamment en matière de maintenance pendant toute sa durée de vie. »

UNE LÉGUMERIE SOLIDAIRE

« Je suis admiratif. Cet équipement donne du sens à notre territoire, relevait à son tour Cyril Gayssot, conseiller départemental. Il répond à une actualité double : le défi climatique et le défi agricole. C'est une pierre de plus pour mener à bien la transition écologique. Comment fait-on pour s'assurer de nourrir nos enfants et nos aînés avec la production de nos terres ? C'est le grand sujet et c'est ce à quoi vous allez contribuer. »

Ce « navire amiral » de la zone comme l'a qualifié Pierre Froustey, fera partie de tout un écosystème, associé notamment à une légumerie solidaire cofinancée par Macs et le département qui créera 80 emplois. Quant au pôle culinaire de Seignosse premier du nom, rendu en partie possible par la cession du terrain à l'euro symbolique par le maire de l'époque, Ladislav de Hoyos, sa future utilisation n'a pas encore été définie, mais il devrait garder un usage public et peut-être même trouver une complémentarité avec son « successeur », notamment en matière de formation. ■

(*) Le pôle culinaire est un service public de restauration collective de Macs qui dessert les crèches, les écoles, les centres de loisirs, les Ephad et les bénéficiaires du portage de repas, soit près de 1,4 million de repas par an.

Aéroport Biarritz-Pays basque redécolle

Avec 970 000 passagers en 2023, l'aéroport de Biarritz-Pays basque a presque retrouvé son niveau de trafic optimal. Après la pandémie qui a très fortement pénalisé l'activité, la structure de gouvernance de l'aéroport présidée par Patrick Chasseriaud développe une stratégie en quatre axes.

Par Vincent BIARD

« **2023** est une année de sortie de crise », analyse Patrick Chasseriaud, président de l'aéroport de Biarritz-Pays basque. En 2023, son

trafic a connu une hausse de 4 % par rapport à 2022. Bien que cela ne soit pas encore le niveau de référence (1,2 million de passagers) d'avant la pandémie, « le trafic a été reconstitué dans la moyenne nationale », précise Pascal Géraudie, directeur de l'aéroport. Ainsi 8 692 vols commerciaux pour 22 destinations directes ont été enregistrés en 2023. La Côte basque est en desserte avec 10 aéroports français et 12 aéroports européens avec cependant de nombreuses lignes saisonnières. En hausse de 31 %, l'international a représenté 24 % du trafic de l'aéroport en 2023.

20 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET

L'aéroport est géré par un syndicat mixte propriétaire de l'aérodrome qui l'exploite en régie directe avec un budget de 20 millions d'euros en 2023. Après les départs ces dernières années de la CCI Bayonne Pays basque et du conseil départemental des Landes, le comité syndical qui assure la gouvernance de l'aéroport est composé de

AÉROPORT DE BIARRITZ-PAYS BASQUE : CHIFFRES CLÉS 2023

970 000 passagers

(4 % de plus qu'en 2022)

694 000 passagers

en vols nationaux

276 000 passagers

en vols internationaux

22 destinations directes

10 compagnies aériennes

28 134 mouvements

d'avions en 2023 : aéroclubs (41 %),
aviation commerciale (31 %),
aviation d'affaires (8 %),
hélicoptères (8 %), autres (12 %)



Patrick Chasseriaud, président et Pascal Géraudie, directeur de l'aéroport de Biarritz-Pays basque



RYANAIR LANCE DEUX NOUVELLES LIGNES

La compagnie low cost a annoncé le lancement de deux nouvelles lignes reliant l'aéroport de Biarritz-Pays Basque aux villes d'Édimbourg et de Milan. Ryanair renforce ainsi son offre avec dorénavant cinq destinations opérationnelles d'avril à octobre 2024 : Londres Stansted, Bruxelles Charleroi, Dublin, Édimbourg, Milan. La ligne Biarritz - Édimbourg sera en service les lundis et les jeudis du 1^{er} avril au 24 octobre. La ligne Biarritz - Milan fonctionnera également les lundis et les jeudis mais du 3 juin au 24 octobre.

la communauté d'agglomération Pays basque (37,5 %), du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (37,5 %) et de la région Nouvelle-Aquitaine (25 %). En 2023, les aides exceptionnelles des collectivités ont pris fin, mais l'aéroport affiche 600 000 euros de résultat positif. « C'est un outil de développement du territoire », assure Patrick Chasseriaud à propos de cet aéroport installé sur 148 hectares en zone urbanisée.

QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT

Pour s'adapter aux évolutions de son marché, aux changements de comportements des voyageurs issus de la pandémie, aux exigences réglementaires, le comité syndical développe une nouvelle stratégie en quatre axes. L'évolution des infrastructures, la reconstruction du trafic, la diversification des activités et le développement écoresponsable sont les objectifs annoncés. Un programme pluriannuel d'investissement de 26 millions d'euros à l'horizon 2028 est déjà engagé. Ainsi en mars prochain, une partie de l'aérogare sera réouverte après un an de travaux. 2 500 à 3 000 m² de panneaux photovoltaïques devraient être installés sur des ombrières des parkings afin de fournir

30 % de l'électricité de l'aéroport. Les anciens hangars Dassault (9 000 m²) récemment récupérés devraient être exploités.

LA LIMITE DE 1,2 MILLION DE PASSAGERS

Convaincre des compagnies aériennes de desservir le Pays basque est l'une des missions de Patrick Chasseriaud. « Cinq lignes ont été ouvertes en deux ans sur des destinations majeures », précise-t-il. Et pour appuyer ses négociations, le comité syndical a versé 900 000 euros d'aides directes aux compagnies aériennes en 2023. Le Portugal avec Lisbonne ou Porto mais aussi les Pays-Bas avec Amsterdam sont les destinations souhaitées. Pour 2024, l'objectif est un trafic de 1 020 000 passagers avec 21 destinations directes. Le nombre de 1,2 million de voyageurs est évoqué comme limite acceptable pour les structures de l'aéroport basque. ■



© SA Aéroport de Bordeaux-Mérignac

Aéroport Bordeaux-Mérignac reprend des couleurs

Un an après le lancement du plan stratégique à cinq ans de la société Aéroport Bordeaux-Mérignac, Simon Dreschel, son directeur, fait un point d'étape.

Par Hélène LERIVRAIN

« **N**ous venons de vivre une bonne année dans notre métier d'exploitant aéroportuaire », a déclaré Simon Dreschel. Le directeur de la société Aéroport de Bordeaux-Mérignac a fait le point, le 15 février, sur la première année du plan stratégique démarré en 2023 pour cinq ans. Du point de vue de la fréquentation, en 2023, l'aéroport a retrouvé 85 % du niveau de fréquentation de 2019. Il a accueilli 6,6 millions de passagers, ce qui correspond à une hausse de 14,5 % par rapport à 2022. Les flux en provenance et à destination de l'international sont en constante augmentation (+ 21 % par rapport à 2022). En 2024, 128 lignes directes seront proposées par 22 compagnies aériennes vers 25 pays. À noter deux destinations inédites pour l'aéroport de Bordeaux : Madère et Vérone.

100 MILLIONS D'EUROS POUR LE BÂTIMENT CENTRAL

Au-delà de ces chiffres, le plan stratégique porte sur la transformation de la plateforme aéroportuaire du point de vue de la qualité de service et de la décarbonation. Pour améliorer l'expérience client, les infrastructures seront adaptées, à commencer par le terminal Billi, dédié au low cost, dès la fin de la période estivale. Mais c'est surtout la construction d'un bâtiment central entre les halls A et B qui nécessitera le plus d'investissements, en l'occurrence 100 millions d'euros sur 240 millions annoncés sur cinq ans. Le début des travaux est prévu début 2026. « Nous voulons que l'aéroport soit dans les meilleurs standards européens en termes de qualité de service », insiste Simon Dreschel.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Sur le volet de la décarbonation, la production d'énergie renouvelable a débuté en 2023 avec notamment le début du déploiement du photovoltaïque en autoconsommation. Les projets phares de 2024 seront la notification du groupement retenu pour la réalisation d'une centrale en ombrières photovoltaïques sur le parking P4 et le début des travaux de géothermie.

Reste que pour mener à bien tous ces projets, l'aéroport recrute. Alors qu'il emploie aujourd'hui 230 collaborateurs, il vise un effectif de 250 personnes fin 2024. Des profils sont recherchés dans tous les domaines : technique, exploitation et support. ■

Les travaux débiteront à la fin de la saison estivale sur le terminal Billi dédié au low cost





Commerces

GALERIES LAFAYETTE : VERS UNE ISSUE POSITIVE ?

Le délibéré du tribunal de commerce de Bordeaux a été fixé au 20 mars pour statuer sur le sort des 26 Galeries Lafayette détenues par Michel Ohayon dont le magasin de Dax. Dans un nouveau rebondissement, le 21 février lors d'une audience à huis clos, le groupe Galeries Lafayette auquel l'homme d'affaires bordelais (sociétés Hermione) avait racheté ces enseignes en 2018 et 2021, a finalement accepté un plan de sauvegarde modifié, effaçant 70 % de sa dette et acceptant que les 30 % restants soient payés sous 10 ans, le tout sur des prévisions de croissance ramenées à 4 % (contre 11 % au départ). Les 26 magasins dont Dax, Agen, Bayonne, Tarbes ou Libourne (celui de Pau est déjà condamné), emploient au total un millier de salariés qui craignent toujours pour leur avenir. Depuis 2022, plusieurs marques détenues par Michel Ohayon ont été liquidées (Camaïeu) ou cédées (Go Sport, Gap France).

Économie

SURENDETTEMENT DES MÉNAGES LANDAIS

La réunion plénière de la Commission de surendettement des Landes s'est tenue le 22 février dernier, dans les locaux montois de la Banque de France, sous la présidence de Françoise Tahéri, préfète des Landes. En 2023, le nombre de dossiers de surendettement des ménages déposés dans le département (714) a augmenté de 4,5 % par rapport à 2022. L'endettement médian des ménages, hors immobilier, s'établit à 17 996 euros, contre 16 467 en Nouvelle-Aquitaine et 16 898 en France métropolitaine. Mais « le département compte seulement 196 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2023 » (225 au niveau régional et 223 dans l'Hexagone), précise la Banque de France qui peut être jointe au 3414 par les particuliers en cas de difficultés financières.

Photovoltaïque FINANCEMENT PARTICIPATIF OUVERT À PISSOS

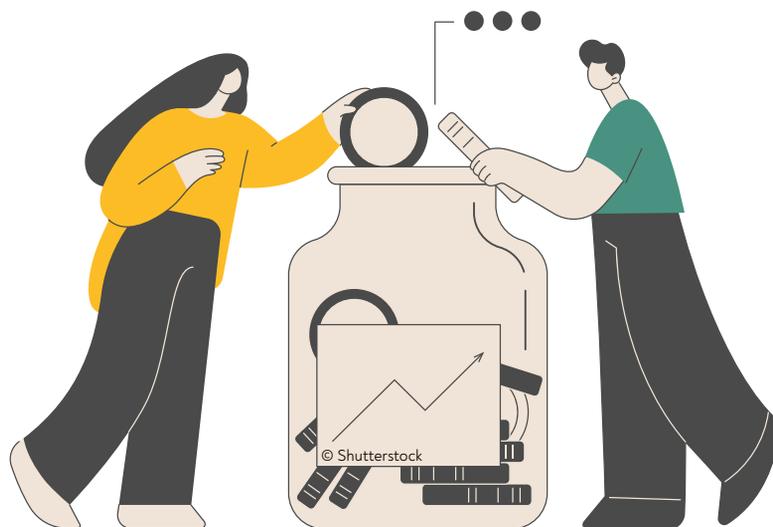
Avec un objectif de 150 000 euros, une campagne de financement participatif en prêt rémunéré est dédiée au développement d'un parc photovoltaïque à Pissos. L'opérateur d'énergies vertes Valorem accompagne la communauté de communes Cœur Haute Lande dans ce projet dont la production est estimée à 6GWh par an, soit 41 % des besoins en électricité de la commune. Située sur une ancienne décharge, l'installation viendrait revaloriser un terrain inexploité de 5 hectares, avec l'ambition de revendre l'électricité produite localement à des prix attractifs. Cette levée de fonds est ouverte en priorité aux habitants du département des Landes, avec des conditions préférentielles pour ceux de la communauté de communes.

Pour participer, les éco-épargnants doivent au préalable s'inscrire sur le portail en ligne : monparcvalorem.com



Trophées SOLFÉRINO ET SAUGNAC-ET-MURET, VILLAGES INTERNET

Saugnac-et-Muret (@@) et Solférino (@@) figurent parmi les 15 collectivités néo-aquitaines au palmarès du 25^e label national Territoires, villes et villages internet, dévoilé le 5 février dernier. Ce label, symbolisé par un panneau d'entrée de ville, est comme « une bannière sur le fronton des mairies », signifiant leur implication dans le déploiement de services publics numériques et la défense d'un numérique citoyen. « C'est l'action au quotidien des élus et des agents, dans l'intérêt général des citoyens, qui est ainsi reconnue et valorisée », explique Mathieu Vidal, président de l'association Villages Internet, organisatrice de l'événement. Pour cette 25^e édition, la proclamation des labellisés (de 1 à 5 arobases) fait état de 241 territoires, villes et villages soit 483 communes représentant plus de 5 millions d'habitants.



Nouvelle-Aquitaine 278 MILLIONS D'EUROS LEVÉS EN 2023

70 opérations de levées de fonds ont été conduites l'année dernière en Nouvelle-Aquitaine (+ 27 % par rapport à 2022) pour un total levé de 278 millions d'euros (- 58 %) et un ticket moyen qui s'élève à 4,3 millions (- 65 %). Le baromètre des levées des fonds 2023 d'In Extenso Innovation Croissance, Essec Business School et France Angels, place la Nouvelle-Aquitaine à la troisième place des régions les plus dynamiques de France en termes de nombre d'opérations (+ 27 % sur 2023 par rapport à 2022) et cinquième au regard des montants levés derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, Paca et l'Occitanie. Les opérations les plus importantes ont été réalisées par The Exploration Company dans le domaine du spatial (40,50 millions d'euros), Eklo Hotels (35 millions d'euros), Newheat dans l'énergie (30 millions d'euros), Dioxycle dans le secteur de la chimie verte (17 millions d'euros) et Axioma, spécialiste en biosolutions pour l'agriculture (15 millions d'euros). Les levées de fonds ont été principalement tirées par la Gironde (212 millions d'euros) où 48 opérations ont été réalisées, loin devant la Corrèze (17 millions d'euros) pour deux opérations.

Incendies LE DÉPARTEMENT INTERROGE GÉRALD DARMANIN

Le président du conseil départemental des Landes, Xavier Fortinon, a adressé un courrier à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, afin de connaître l'état d'avancement de l'installation dans les Landes d'une deuxième base aérienne de sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les incendies et du renforcement des moyens aériens afférents. Des échanges ayant été amorcés pour localiser cette base à Mont-de-Marsan. L'élu landais a également fait part de son interrogation concernant l'exonération totale de l'ancienne taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole et l'essence (200 000 euros pour 2024 selon lui). Notant que « l'absence d'information de l'État » sur ce point « rend d'autant plus fragile les budgets des Services départementaux et de secours (Sdis) ».





M^E SOPHIE
LUSSEAUD

Transmission
d'entreprise
familiale

Pacte Dutreil et société holding

Le pacte Dutreil, instauré par la loi du 1^{er} août 2003, est un outil permettant aux dirigeants d'optimiser la transmission de leur entreprise tout en préservant l'équité familiale. Comment mettre en place ce dispositif ? Quels engagements doivent être souscrits ? Avec quels dispositifs peut-on cumuler le pacte Dutreil ? Décryptage.

Par M^e Sophie LUSSEAUD, notaire à Bordeaux

Après plusieurs années d'exercice professionnel, certains dirigeants d'entreprise se questionnent sur les modalités de transmission à titre gratuit de tout ou partie de leur société à l'un ou plusieurs de leurs enfants, notamment lorsque tous ne désirent pas en devenir les repreneurs. Cette transmission à titre gratuit pourra également se conjuguer avec une cession à titre onéreux du surplus des titres sociaux afin de permettre au dirigeant de financer sa retraite.

Malgré une lourde fiscalité en France, les dispositions fiscales en matière de transmission d'entreprise s'avèrent être plutôt favorables aux contribuables, notamment depuis la loi Dutreil du 1^{er} août 2003. Ce dispositif constitue en effet un régime de faveur spécifique à la transmission d'entreprise par donation ou succession, permettant de bénéficier d'une exonération des droits de mutation à titre gratuit à hauteur de 75 % de la valorisation de l'entreprise. Ainsi, l'assiette taxable d'une société évaluée à 1 000 000 euros ne sera plus que de 250 000 euros. Applicable aux entreprises exploitées sous la forme sociétaires (conformément à l'article 787 C du Code général des impôts), mais également à celles individuelles (conformément à l'article 787 B dudit Code), notre étude ne portera que sur les premières.

Comment mettre en place ce dispositif Dutreil afin d'optimiser fiscalement la transmission d'une société familiale tout en préservant une certaine équité au sein de la fratrie ?

Le montage proposé se décompose de la manière suivante : le chef d'entreprise consent une donation-partage portant sur les titres de sa société au profit du repreneur, à charge pour ce dernier de verser une

soulte à ses frères et sœurs. Cette dernière étant financée par un emprunt remboursé grâce aux dividendes versés par la société transmise après avoir subi une double imposition (impôt sur les sociétés au niveau de la société et impôt sur le revenu ou le prélèvement forfaitaire unique au niveau de l'associé), la capacité de remboursement du repreneur sera fortement amputée par la charge fiscale pesant sur les dividendes distribués. Une solution, reposant sur la technique du Leverage buy out, se trouvera donc dans l'apport par le repreneur desdits titres à une société holding, qui se substituera à lui dans le paiement de la soulte.

Revenons sur chaque étape de ce montage sous forme de question/réponse afin d'en clarifier la mise en place et d'en vérifier la compatibilité avec le régime Dutreil.

Quel support à la transmission des titres sociaux ?

La donation-partage est l'instrument juridique idéal de l'anticipation successorale permettant au disposant d'organiser de son vivant la transmission de son patrimoine en composant les lots de ses héritiers, tout en fixant leur valeur. Le chef d'entreprise transmet ainsi tout ou partie des titres de son entreprise à l'un de ses enfants pour leur valeur au jour de la donation, sans que la plus-value éventuellement dégagée après cet



événement ne soit prise en compte dans les rapports entre cohéritiers au jour de son décès. Pour autant, et afin de bénéficier de cet avantage de fixation des valeurs des titres, il est impératif que l'ensemble des héritiers présomptifs consente à l'acte de donation.

Dans l'hypothèse où les cohéritiers ne souhaiteraient pas se voir attribuer des titres de société ou que le chef d'entreprise n'aurait pas d'autres biens à leur transmettre, une donation-partage avec soulte sera régularisée. Les titres de société seront ainsi attribués au repreneur, à charge pour lui de désintéresser ses frères et sœurs par le paiement d'une soulte afin de préserver une équité au sein de la fratrie. La transmission par donation pourra avoir lieu en pleine propriété ou avec réserve d'usufruit. Pour autant, dans cette seconde hypothèse, les statuts devront limiter le droit de vote de l'usufruitier aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices afin de ne pas remettre en cause le régime Dutreil.

Quelle(s) activité(s) la société doit-elle exercer ?

La société dont les titres sont transmis doit exercer pendant toute la durée des engagements Dutreil une activité professionnelle, à savoir une activité commerciale, libérale, agricole, artisanale ou industrielle. Les activités civiles sont donc exclues, y compris les activités de gestion de son propre patrimoine mobilier ou immobilier, tel que précisé par la dernière loi de finances.

En présence d'une société exerçant une activité mixte, à savoir une activité éligible et une activité civile, la première doit être prépondérante afin de bénéficier du dispositif Dutreil. Pour apprécier cela, la doctrine administrative admet qu'« une société exerce une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale de façon prépondérante lorsque le chiffre d'affaires procuré par cette activité représente au moins 50 % du montant du chiffre d'affaires total et que la valeur vénale de l'actif brut immobilisé et circulant de cette activité représente au moins 50 % de la valeur vénale de son actif brut total » (BOI-ENR-DMTG-10-20-40-10, n° 20).

Quels engagements doivent être souscrits ? Par qui et quand ?

Engagement collectif ou unilatéral de conservation : L'engagement collectif de conservation doit être souscrit pour une durée de deux ans minimum, par au moins deux associés, détenant au minimum 17 % des droits financiers et 34 % des droits de vote lorsque la société n'est pas cotée ou 10 % des droits financiers et 20 % des droits de vote lorsque la société est cotée. Au moins l'un d'eux doit exercer une fonction de direction dans la société à compter de la signature du pacte Dutreil et jusqu'au jour de la donation. Cet engagement de conservation peut être également unilatéral dès lors que le souscripteur respecte les seuils minimaux précités et qu'il exerce une fonction de direction au sein de la société. Qu'il soit collectif ou unilatéral, l'engagement devra être formellement signé par le ou les associés concernés, par exemple aux termes des statuts de la société.



“ Le chef d'entreprise consent une donation-partage portant sur les titres de sa société au profit du repreneur, à charge pour ce dernier de verser une soulte à ses frères et sœurs ”

En l'absence de tels engagements écrits, il est toutefois possible de se prévaloir d'un engagement collectif de conservation réputé acquis, c'est-à-dire d'un engagement n'ayant pas été constaté par écrit antérieurement à la transmission. Pour cela, le donateur seul, ou avec son conjoint, partenaire ou concubin notoire devra détenir depuis plus de deux ans les titres de la société conformément aux seuils minimums légaux visés ci-dessus et exercer une fonction de direction au sein de la société.

Engagement individuel de conservation : le et les bénéficiaires de la donation sont tenus de prendre l'engagement individuel de conserver les titres reçus pendant au minimum quatre ans. Cet engagement commence à courir à compter de l'expiration de l'engagement collectif/unilatéral de conservation ou à compter de la donation en présence d'un engagement collectif de conservation réputé acquis. Quelle que soit

“ Le et les bénéficiaires de la donation sont tenus de prendre l'engagement individuel de conserver les titres reçus pendant au minimum quatre ans ”

l'hypothèse, l'engagement doit être souscrit dans l'acte de la donation. Une dénonciation de l'engagement collectif/unilatéral de conservation s'imposera s'il a plus de deux ans et est toujours en cours au jour de la donation. S'agissant des donations avec réserve d'usufruit, seul le nu-proprétaire souscrira l'engagement individuel.

Engagement individuel d'exercice d'une fonction de direction : l'auteur de la transmission ou l'un des bénéficiaires doit prendre l'engagement aux termes de l'acte de donation d'exercer une fonction de direction au sein de la société pendant trois ans à compter de la donation. Précision ici faite que la doctrine admet désormais que la société soit codirigée par le donateur et le repreneur.

Attention au respect des obligations déclaratives : le bénéficiaire de la transmission devra adresser au service des impôts, avec la copie de l'acte contenant l'engagement de collectif/unilatéral de conservation, une attestation de la société indiquant que les héritiers ont bien souscrit chacun l'engagement individuel de conservation de quatre ans. Une seconde attestation sera à fournir afin de certifier que les engagements individuels de conservation et l'engagement d'exercice d'une fonction de direction ont bien été respectés pendant toute leur durée, à savoir trois et quatre ans minimum.

Le régime Dutreil reposant sur ces engagements de conservation, l'auteur de la transmission et ses bénéficiaires devront prêter une sérieuse attention à leur respect.

L'apport des titres à la société holding ne remet-il pas en cause le régime Dutreil ?

L'apport des titres concernés par les engagements Dutreil étant expressément prévu par la loi, il ne remet pas en cause cet avantage fiscal. Pour autant, certaines conditions cumulatives doivent être respectées, à savoir :

- La valeur de l'actif brut de la société holding doit être composée de plus de 50 % de participation dans la société dont les titres ont bénéficié de l'exonération, pendant toute la durée des engagements.
- Les $\frac{3}{4}$ au moins du capital et des droits de vote de la holding doivent être détenus par les donataires au cours de l'engagement individuel de conservation.
- La société holding doit être dirigée par l'un des donataires au cours de l'engagement individuel de conservation.
- La société holding doit prendre l'engagement de conserver les titres apportés jusqu'au terme des engagements Dutreil.
- Le bénéficiaire de l'exonération, désormais associé de la holding, doit conserver les titres de la holding jusqu'au terme des engagements Dutreil.

Quel est le coût de cet apport ?

Alors que les titres apportés à la holding par le repreneur à hauteur de ses droits dans la donation sont exonérés de droit d'apport, le surplus, correspondant aux titres à hauteur de la soultue due par le repreneur, sera assujéti aux droits de mutation des titres sociaux, à savoir 0,10 % en cas d'apport d'actions et 3 % en cas d'apport de parts sociales. Aucun impôt sur la plus-value ne sera dû, les titres ayant la même valorisation qu'au moment de la donation.

Avec quels dispositifs peut-on cumuler le Pacte Dutreil ?

Le pacte Dutreil sera susceptible de se cumuler avec d'autres dispositifs fiscaux suivant les situations, tels que l'abattement de 300 000 euros en cas de donation à un salarié (prévu à l'article 790 A du Code général des impôts), la réduction des droits de mutation de 50 % en cas de donation par un chef d'entreprise de moins de 70 ans (prévue à l'article 790 du même code) ou encore l'abattement de 100 000 euros en cas de donation à un enfant (prévu à l'article 779 du même code). ■

Agenda

de mars 2024

JOURS OUVRABLES

26 JOURS

JOURS OUVRÉS

FERMETURE SAMEDI ET DIMANCHE

21 JOURS

FERMETURE DIMANCHE ET LUNDI

22 JOURS

VENDREDI 15 MARS

• **Impôt sur les sociétés** : télépaiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés. Chaque acompte trimestriel est en principe égal à 25 % de l'impôt dû. Aucun acompte n'est à verser lorsque le montant de l'impôt est inférieur à 3 000 euros.

Le taux réduit de 15 % s'applique jusqu'à 42 500 euros de bénéfice imposable.

• **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) sur le site net-entreprises.fr et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires de février payés en janvier ou février.

LUNDI 25 MARS

• **Employeurs de plus de 9 salariés et employeurs de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel** : paiement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco sur les salaires de février 2024.

DIMANCHE 31 MARS

• Passage à l'**heure d'été** : à 2 heures du matin, ajouter une heure.

• **Obligation d'information des cautions** - Les créanciers professionnels doivent faire connaître à la caution personne physique le montant du principal de la dette, des intérêts et autres accessoires restant dus au 31 décembre de l'année précédente.

Il doit également rappeler à la caution personne physique le terme de son engagement, ou sa faculté de résiliation à tout moment si le cautionnement est à durée indéterminée, les conditions dans lesquelles la résiliation peut être exercée devant aussi être précisées.

En cas de manquement à cette information, le créancier perd les intérêts échus entre deux informations effectuées.

Cette obligation s'applique aussi au cautionnement souscrit par une personne morale envers un établissement de crédit ou une société de financement en garantie d'un concours financier accordée à une entreprise (Code civil, article 2302).

DATES VARIABLES

• Télèglement de la **TVA** afférente aux opérations de février.

• **TVA** au régime des **acomptes provisionnels** : télépaiement de l'acompte afférent aux opérations de février et régularisation afférentes aux opérations de janvier. ■

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+ 5,97 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE

PLAFOND MENSUEL

2024 : 3 864 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023				
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				
VOITURES	PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €		d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €		d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €		d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €		d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €		d x 0,470
VÉLO-MOTEUR				
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM	
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198	
MOTOS				
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM	
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248	
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275	
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343	

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JANVIER 2023	JANVIER 2024	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,6	118,19	+ 3,1 %
INDICE HORS TABAC	113,86	117,16	+ 2,9 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59		+ 3,5 %
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3		+ 3,69 %
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1 766,96 €	

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE SARRON
3 chemin du Barbe 40800 Sarron
Tél : 05 58 79 92 79
Email : mairie.sarron@wanadoo.fr

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Madame Marie-Line DAUGREILH, Maire

objet du marché : Rénovation de la salle des fêtes

Lieu d'exécution : 3 chemin du Barbe

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Désignations des lots : Prestations divisées en lots : oui

Lot 01 : Désamiantage

Lot 02 : VRD - Démolitions - Gros-Cœuvres

Lot 03 : Charpente métallique - Couverture - Zinguerie

Lot 04 : Menuiseries aluminium

Lot 05 : Menuiseries bois

Lot 06 : Electricité

Lot 07 : Carrelages

Lot 08 : Peintures

Lot 09 : Faux-plafonds

Lot 10 : Chauffage - Rafraichissement - Ventilation

Lot 11 : Isolation Thermique par l'Extérieur

Modalités d'attribution des travaux : Lots séparés

Certains lots comportent des variantes exigées.

Durée du marché : 8 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : juin 2024 (sous réserve que le marché ait été notifié avant cette date).

Conditions de participation : Les pièces à fournir sont énumérées dans le Règlement de Consultation.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. L'unité monétaire retenue est l'euro.

Une visite du site est OBLIGATOIRE pour TOUS les lots.

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles, techniques et financières ; moyens humains et matériels des candidats.

Critères de choix des offres :

Prix des prestations (40 %)

Valeur technique (60 %)

Date limite de réception des candidatures et offres : jeudi 21 mars 2024 à 12 h.

Remise des offres : La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Délai de validité des offres : 180 jours

Renseignements complémentaires : Le Dossier de Consultation des Entreprises et le Règlement de Consultation sont téléchargeables sur le site : <https://demat-ampa.fr>

Renseignements d'ordre technique et administratif : EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour - contact@dugarry.fr

Toutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme : <https://demat-ampa.fr>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 22/02/2024

L24AL01062

[WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM](https://www.annonces-landaises.com)



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS
156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade
Contact : service commande publique - 05.58.73.60.03 - contact@orthe-arrigans.fr
Siret n° 200 069 417 00067

Groupement de commandes : non

Accès aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr>. L'intégralité des documents sont disponibles sur le profil acheteur

Utilisation de moyens communément disponibles : oui.

Objet de l'accord-cadre : Accords-cadres à bons de commandes pour la réalisation des travaux de fauchage et de débroussaillage sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Durée : du 15 avril 2024 au 31 décembre 2024 (période n° 1). Reconductible tacitement une fois pour une nouvelle période de 12 mois (période n° 2), soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots :

- **Lot n° 1 :** Travaux de fauchage et de débroussaillage des communes de Hastings, Labatut, Misson, Saint-Cricq-du-Gave, Mouscardès

- **Lot n° 2 :** Travaux de fauchage et de débroussaillage des communes de Béhus, Cagnotte, Gaas, Orist, Orthevielle, Saint-Etienne-d'Orthe

Valeur :

Lot n°1 : Montant minimum de commandes en € HT par lot et par période 25 000 € - Montant maximum de commandes en € HT par lot et par période € 42 000 €

Lot n°2 : Montant minimum de commandes en € HT par lot et par période 25 000 € - Montant maximum de commandes en € HT par lot et par période 37 500 €

Le règlement de la consultation précise les critères de jugement, les documents à remettre au titre de la candidature et de l'offre et les modalités de négociations.

Possibilité d'attribuer les marchés sans négociations : oui

Lieu principal d'exécution du marché : territoire du Pays d'Orthe et Arrigans

Le marché n'est pas décomposé en tranches

Marché réservé : non

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Réduction du nombre de candidats : non

Variante autorisées ou imposées : non

Visite obligatoire : non

Date et heure limites de réception des offres : 22 mars 2024 à 12 h 00 sur la plateforme marchés publics des Landes <https://demat-ampa.fr>

Renseignements complémentaires : <https://demat-ampa.fr>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 22/02/2024

L24AL01044



Approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cachen

Par délibération du 6 Février 2024, le conseil communautaire a approuvé la modification n°1 du PLU de Cachen.

Cette délibération et le dossier correspondant sont disponibles sur le site internet de la CCLA, et sont tenus à la disposition du public au siège de la CCLA, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'en préfecture des Landes.

L24AL01091



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Lesperon

**Demandeur : Monsieur Benjamin TINTIGNAC, Représentant de la SAS ENOVA PV
2, 10 Les Docks Place de la Joliette 13002 Marseille 2^{ème} Arrondissement**

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, **du lundi 18 mars 2024 (08 h 30) au jeudi 18 avril 2024 (18 h 00)**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et de permis de construire.

Monsieur Daniel DECOURBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Anne GUCHAN-DORLANNE en qualité de suppléante, par décision n° E24000010/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 8 février 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale :

- Sur support papier : à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 18 mars 2024 (08 h 30) au jeudi 18 avril 2024 à 18 h 00, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique 54 place Saint-Pierre 40260 Lesperon.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le jeudi 18 avril 2024 à 18 h 00. Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement/PC LESPÉRON)».

Monsieur Daniel DECOURBE recevra le public à la mairie de Lesperon aux dates et heures suivantes :

- Lundi 18 mars 2024 de 08 h 30 à 12 h 00

- Mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

- Jeudi 18 avril 2024 de 15 h 00 à 18 h 00

Une réunion d'information et d'échange, présidée par Monsieur Daniel DECOURBE, commissaire enquêteur, est organisée le lundi 18 mars 2024 à 19 h 00 à la mairie de Lesperon, en présence du maître d'ouvrage.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Monsieur Thomas SENANT 45 avenue du Président JF Kennedy 64200 Biarritz - thomas.senant@enoe-energie.fr.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) et service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 73) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL01146



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
APPEL D'OFFRES PAR PROCEDURE ADAPTÉE**

Maître de l'ouvrage :

MAIRIE D'ONESSE LAHARIE (40110)

Mode de passation : MAPA. Articles L 2113-10 et R 2113-1, L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique

Objet du marché : Mise en conformité et en sécurité du gymnase - couverture - panneaux photovoltaïques

Nature et quantité des prestations : marché en 10 Lots

Lot 1 : Gros-oeuvre

Lot 2 : Charpente métallique - renforcement

Lot 3 : Couverture métallique

Lot 4 : Menuiserie

Lot 5 : Plâtrerie

Lot 6 : Peinture

Lot 7 : Génie climatique - plomberie

Lot 8 : Electricité CFo - CFa

Lot 9 : Photovoltaïques

Lot 10 : Enduits extérieurs et intérieurs

Dossiers à retirer : Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site <https://demat-ampa.fr/>

Offres à déposer : Uniquement sous format électronique sur le site <https://demat-ampa.fr/>

Renseignements administratifs : Mairie d'Onesse-Laharie 232 place des plaines 40110 Onesse-Laharie Tél. : 05.58.07.30.10 - Télécopie : 05.58.07.30.78 - mairie-onesse-laharie@orange.fr

Date limite de réception des offres : 29 mars 2024 à 12 h.

Début des travaux : 13 mai 2024

Durée des travaux : 7 mois et demi

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les interdictions de soumissionner.

DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

DC 2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché : Pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du Code du Travail.

NOTI 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Critères de pondération : Prix : 60 % - Valeur technique : 40 %

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau

Date d'envoi du présent avis : 28 février 2024

Le Maire,

L24AL01181

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT



PRÉFECTURE DES LANDES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Au cours de sa réunion du 20 février 2024, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Landes a émis un avis favorable à l'autorisation sollicitée par la SAS TARNOS OCEAN en vue d'étendre le magasin à l'enseigne CARREFOUR d'une surface totale de vente de 6 993 m² sur la commune de Tarnos (40220), 60 boulevard jacques Duclos.

Surface de vente actuelle : 6 019 m²

Surface de vente demandée : 974 m²

Surface de vente totale : 6 993 m²

Mont-de-Marsan, le 26 février 2024

Pour la préfète et par délégation, la secrétaire générale, Stéphanie MONTEUIL

L24AL01159



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :
MATHIEU DUVELLA
 FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
 SIEGE SOCIAL : 655, chemin du Mounat 40500 SARRAZIET
 OBJET : Traitement des nuisibles, dératisation, désinsectisation, désinfection, la vente de produits et matériels se rapportant aux activités, Activité de mécanicien agricole, vente de pièces et accessoires agricoles. Prestataire de services de conduite d'engins agricoles et véhicules poids lourds au profit de toutes entreprises de transport routier de marchandises
 DUREE : 99 ans
 CAPITAL : 5000 €
 GERANT : Monsieur Mathieu, Yvan, Guy DUVELLA, demeurant 655, chemin du Mounat 40500 SARRAZIET
 IMMATRICULATION : RCS de MONT DE MARSAN
 Pour avis,
 L24AL00861

TEC.GE.FI



Aux termes d'un ASSP en date du 13/02/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GUILLAREIN**
 Objet social : Travaux agricoles, maraîchage
 Siège social : 132 impasse de Belair, 40420 GAREIN
 Capital : 1 000 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN
 Président : M. LARRAT Aymeric, demeurant 132 impasse de Belair, 40420 GAREIN
 Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
 Pour avis
 L'associé unique
 L24AL01080

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elwood ALVAREZ, notaire à BORDEAUX, le 22/04/2024 a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée «**KL**», Siège social : BISCARROSSE (40600), 21 rue de la Douane.
 Capital : 1.000,00 € divisé en 1 000 actions de 1,00 € chacune.
 Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de MONT DE MARSAN.
 Objet social : La restauration traditionnelle et généralement tout type de restauration.
 Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ain-

si que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport, de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autre.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Cessions des actions : Toute cession ou transmission d'action sera soumise à l'agrément.

Premier Président : Monsieur SOL Gaël Valmy, gérant de société, demeurant à BISCARROSSE (40600), 109 impasse de Tursan.

Premier Directeur Général : Monsieur LABESQUE Grégory, Chef d'entreprise, demeurant à BISCARROSSE (40600), 190 avenue du Marais..

Pour insertion : Maître Elwood ALVAREZ
 L24AL01086



Groupe CF
 Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
 www.compagnie-fiduciaire.com
 contact@groupecf.com

SCHILTZ CAPITAL
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
 Siège social : 136 rue du tennis 40600 BISCARROSSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BISCARROSSE du 20 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
 Dénomination : SCHILTZ CAPITAL
 Siège : 136 rue du tennis, 40600 BISCARROSSE
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 1 000 euros
 Objet : L'activité de société Holding
 - L'exercice de tout mandat social, notamment au sein des filiales de la société
 - Toutes prestations de conseils et de services aux entreprises; notamment dans les domaines du management d'entreprise et de l'animation à caractère financier, commercial, technique et stratégique
 - L'apport d'affaires.
 Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
 Président :
 Monsieur Nicolas LEGRAND, demeurant 325 Avenue Gabriele d'Annunzio - apt 2 - 40600 BISCARROSSE
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.
 POUR AVIS
 Le Président
 L24AL01087



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Florence OHACO-EYMERY, notaire à Mont-de-Marsan, le 19 février 2024, a été constituée la société civile dénommée

SCI ZOLE

Siège social : Montégut (40190), 1010 route d'Arthez.

Capital social : Cent euros (100,00 €), divisé en 10 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 10.

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : - Monsieur Thomas COQUEMER demeurant à Bordeaux (33800), 21 rue Baudoucheu et Monsieur Marc PARMELLE, demeurant à Saint-Etienne-Tulmont (82410), 562 chemin des 5 chemins.

L24AL01092



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
 Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
 Maître Paul-Mathieu CHABANNES
 Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 23 février 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **CREA CHIM**

Capital : 1.500 euros

Siège : 2 rue de la Couarte, ZA les 2 Pins à Capbreton (40130)

Objet : Achat, vente, distribution et commercialisation de produits techniques.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrement : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre

Président : Monsieur Christophe COUMES demeurant 95 rue d'Amaniau à Angresse (40150).

Directeurs généraux : Monsieur Laurent LACAILLE demeurant 30 rue des Gemmeurs à Tosse (40230), Monsieur Philippe BOISMON demeurant 154 rue Jean Eloi Ducom à Lesperon (40260).

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis
 L24AL01120



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
 Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
 Maître Paul-Mathieu CHABANNES
 Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 26 février 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **BLAC**

Capital : 2.000 euros

Siège : 785 route du Cassouat à Pey (40300).

Objet : L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrement : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : Madame Carole BOUFFARTIGUE demeurant 785 route du Cassouat à Pey (40300).

Directeur général : Monsieur Alexandre LUBAC demeurant 26 bis rue Sébastopol à Bessac (34550).

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis
 L24AL01126

FIDAL

AVOCATS
 31 avenue Jules Bastiat,
 BP 60133,
 40103 Dax Cédex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société civile immobilière immatriculée au R.C.S. de DAX, dénommée **CHEZ TOUTOUNE** au capital de 13 000 euros, constituée par des apports en numéraire, dont le siège social est à MAGESCQ (40140) 1 rue Sarrat, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession, l'exploitation, par bail ou autrement, de tous immeubles nus, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers.

Les gérants sont Monsieur Jean COUSSAU et Madame Annick COUSSAU demeurant ensemble 1 rue Sarrat (40140) MAGESCQ.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis
 L24AL01133

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
 ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
 NOTRE PLATEFORME WEB :
annoncelegale.annonces-landaises.com



In Extenso

SUD ATLANTIQUE
1 rue du Stade
40200 Mimizan

GAGNARD JULIEN
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 72 Impasse du Maréchal
Ferrand 40200 Mimizan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biscarrosse du 24 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : **CUISINES DPR**
Siège : 226 Rue Charles Baudelaire, Appartement A114, 1^{er} étage 40600 Biscarrosse

Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3.000 euros

Objet : Le négoce et la commercialisation de meubles et mobiliers de cuisine, de salles de bains, dressings, placards, rangements et autres aménagements intérieurs et la vente d'équipements, matériels et accessoires pour cuisines et en rapport avec la décoration d'intérieur, l'art culinaire et l'art de la table ; L'étude, le conseil et la conception de plans d'agencement et de tous projets d'aménagement intérieur et plus généralement toutes prestations ayant trait à l'aménagement intérieur et l'ameublement ; La commercialisation de tous produits issus de la ferronnerie et destinés à la cuisine, notamment les barbecues, planchas et braseros ; La vente ambulante sur des marchés ou des foires et à titre accessoire, la pose, le montage et l'installation par un sous-traitant, des produits vendus par la Société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Didier PERRAULT-RABUSSIER, demeurant 226 Rue Charles Baudelaire, Appartement A114, 1^{er} étage 40600 Biscarrosse

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L24AL01165



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Le Massilia Bat 7
5 Bd Camille Flammarion
13001 MARSEILLE

Par acte SSP du 17/02/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

C.C.Z.

Objet social : Réalisation de travaux de fabrication et pose d'ouvrage de charpente, de couverture et de zinguerie

Siège social :
36 RUE SAINT LUPERT 40310 Gabarret.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. PIERRESTEGUY RICHARD, demeurant 36 RUE SAINT LUPERT 40310 Gabarret

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan

L24AL01178

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX :



Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 27 février 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **GAGNARD JULIEN**

Siège social : 72 Impasse du Maréchal Ferrand 40200 Mimizan.

Objet social : Tous travaux de Maçonnerie, Charpenterie et Plaquisterie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5.000 euros

Gérance : Monsieur Julien GAGNARD, demeurant 129 Impasse Belle Dame 40200 Mimizan.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

L24AL01183



**Mes Jean-Michel CROUX
et Estelle RUIZ**
Notaires
3 Bd de l'Espérance
40500 Saint-Sever

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me CROUX, notaire à Saint-Sever, le 21 février 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 26 février 2024 dossier 2024 00007858, référence 4004P01 2024 N 00323,

Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

SCI NIAIDE-SOUBIRAN

Forme : société civile,

Siège social : 16 Route de la Lande 40500 Saint-Sever

Capital social : 1.200,00€

Objet social : La société a pour objet :

- La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers ;

- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens immobiliers dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ;

- La vente exceptionnelle de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires ;

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 1.200,00 Euros.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 février 2024, Monsieur Christian Gérard FIX et Madame Francine Marie-Rose Suzanne SYLVESTRE, ont été désignés, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée.

Parts sociales-clause d'agrément:

Toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux,

donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises à l'agrément préalable donné à l'unanimité des associés.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L24AL01184

Par acte sous seing privé est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

LA LAVERIE DES LACS

Capital : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 euros

Siège : 1777 avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Objet : Exploitation d'une laverie automatique et plus généralement, toutes activités annexes se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Sylvain FORT, demeurant 8 Rue Guicheny (40140) Soustons.

Immatriculation : RCS de Dax

L24AL01197

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **REPAR'AUTO 40**

Forme : SARL

Capital : 5.000 €

Siège social : 230 Allée du Broc 40090 Saint-Avit

Objet : Toute activité de mécanique générale, l'entretien, la réparation, la remise en état de tous véhicules automobiles et la mécanique de tous véhicules ; l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion ; la vente de tous accessoires et fournitures automobiles au comptoir et la vente de pièces détachées automobiles neuves et d'occasion ; le dépannage et le remorquage de tous véhicules ;

Gérant : M. Clément LETOFFE demeurant 124 Allée des Erables 40090 Canenx et-Réault.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L24AL01199



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Claire NICOLAS-CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 28 février 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **OCEWI**

Capital : 2.000 euros

Siège : 173 avenue des Couteliers à Soorts-Hossegor (40150).

Objet : Restauration au sens large et le plus étendu

Durée : 99 années

Gérants : Monsieur Thomas TONDOLO et Madame Camille BOURGAIN demeurant ensemble 76 avenue du Maréchal Foch à Capbreton (40130).

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis

L24AL01200

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 28 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **STL**

Siège social : 303 Avenue de Mimizan 40200 Pontenx-les-Forges.

Objet social : La réalisation de prestations de coiffure mixte, de barberie, l'exploitation de tous fonds de commerce de salon de coiffure, et activités annexes et connexes, notamment en ventes de produits de beauté et parfumerie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Madame Noémie LABAIGT, demeurant 7, rue des Acacias 40160 Ychoux.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

L24AL01202

MODIFICATIONS

Au terme des décisions unanimes des associés en date du 29.01.2024, de la société **SCI HOMERIC** Société Civile Immobilière au capital de 601.000 euros 292 avenue des Forgerons 40150 Soorts Hossegor RCS de DAX n°509 729 968, il a été décidé de nommer Monsieur Nicolas GARAT demeurant 292 avenue des Forgerons 40150 Soorts-Hossegor, aux fonctions de Gérant de la Société, en remplacement de Madame Jeannine CHAILLOU. RCS Dax.

Pour avis

L24AL00495



**CABINET
D'AVOCATS J.L. DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 29/02/2024, les associés de la **SOCIÉTÉ MECANIQUE GÉNÉRALE ATURINE**, SARL au capital de 38.000 euros dont le siège social est sis ZAC de Peyres, route de Bahus-Soubiran 40800 Aire-sur-l'Adour, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 480 704 287, ont pris acte de la démission de M Sébastien MIOZZO de ses fonctions de gérant et ce à compter de ce jour.

Le Gérant

L24AL01071

NEREA

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 29 av de Capcarrere
Le Clos du Marie A7, 40230 Tosse
915 039 689 RCS Dax

Par décision de l'Assemblée générale du 01/02/2024, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse ON SPOT, 52 avenue du 8 mai 1945, 64100 Bayonne, à effet du 01/02/2024. La société sera désormais immatriculée au RCS de Bayonne.

Modification au RCS de Dax.

L24AL01089

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SEANEO
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 65 rue Lieutenant Luma
40000 Mont-de-Marsan
489 441 774 RCS Mont-de-Marsan

La collectivité des associés, par assemblée générale extraordinaire, en date du 14 décembre 2023, a décidé de procéder à une réduction de capital par voie de rachat et d'annulation de parts appartenant à un associé.

Capital Social :
Ancienne mention : 10.000 €
Nouvelle mention : 9.300 €
L24AL01122

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

ESPIA
SARL au capital de 2.000 €
Siège social : 488 avenue Corisande
40700 Hagetmau
RCS Mont-de-Marsan 820 089 282

Aux termes de la décision collective des associés en date du 14 décembre 2023, le capital social a été réduit de 2.000 euros pour le porter de 4.000 euros à 2.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 200 parts appartenant à un associé, à la valeur unitaire de 10 euros.

Capital Social :
Ancienne mention : 4.000 €
Nouvelle mention : 2.000 €
L24AL01125

LANDES TOURISME

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
11, Place Saint Roch,
40000 MONT-DE-MARSAN
311 360 440 RCS MONT DE MARSAN

Le 1^{er} février 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 9 Allées Brouchet à Mont de Marsan (40000), au 11 Place Saint Roch toujours à Mont de Marsan et de proroger la durée de la société jusqu'au 14 novembre 2077. Les articles 4 et 5 des statuts ont été modifiés, mention sera faite au RCS de Mont de Marsan.

Pour avis
L24AL01139

CA ENVOIE DU BOIS

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 83 RUE DES TAMARIS
40600 BISCARROSSE
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°884 632 464

L'AGE du 22/02/2024 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement CA ENVOIE DU BOIS qui devient à compter du 22/02/2024 : GA SMART BUILDING
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.
Pour avis
Lynda Varlot
L24AL01140

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

ZURPHIL

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 197 chemin du Battan
40090 MAZEROLLES
829 844 661 RCS MONT DE MARSAN

L'Associé unique en date du 15/02/2024 a décidé de ne pas renouveler le mandat de du cabinet ASSOCIES AUDIT CONSEIL AQUITAINE domicilié au 123, Quai de Brazza (33100) BORDEAUX, commissaire aux comptes titulaire et de ne pas pourvoir à son remplacement, en application des dispositions de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE.

Pour avis
Le Président
L24AL01142



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

AQUITAINE ENVIRONNEMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social : 82 Impasse du Cimetiére
La Coume
40160 Parentis-en-Born
484 617 022 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à

responsabilité limitée AQUITAINE ENVIRONNEMENT a décidé de transférer le siège social du 82 Impasse du Cimetiére, La Coume, 40160 Parentis-en-Born au 293 rue de la Coopérative 40160 Parentis-en-Born à compter du 1^{er} janvier 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance
L24AL01163



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

SCI CANICAS DE L'ANCRE
SCI au capital de 8.000,00 €
Impasse de la Forêt
40480 Vieux-Boucau-les-Bains
RCS Dax : 449 818 483

Par suite du décès de M. Alain-Joël CANICAS survenu le 21/07/2022, celui-ci n'exerce plus la qualité de gérant de la SCI CANICAS DE L'ANCRE. Mme Ghislaine FIGUES épouse de M. CANICAS demeurant à Vieux-Boucau-les-Bains (40480) Impasse de la Forêt est nommée gérante de la de la société, pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax
Pour Insertion, Me DARMAILLACQ
L24AL01172



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

SCI LE HAOU
SCI au capital de 811.543,01 €
Les Communs
40480 Vieux-Boucau-les-Bains
RCS Dax 382 266 690

Par suite du décès de M. Alain-Joël CANICAS survenu le 21/07/2022, celui-ci n'exerce plus la qualité de gérant de la SCI CANICAS DE L'ANCRE. Mme Ghislaine FIGUES épouse de M. CANICAS demeurant à Vieux-Boucau-les-Bains (40480) Impasse de la Forêt est nommée gérante de la de la société, pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax
Pour Insertion, Me DARMAILLACQ
L24AL01179

8020S
SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 14 rue Laborde
40130 Capbreton
883 197 824 RCS de Dax

Suivant d'Élibérations en date du 27/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 78 avenue des Champs élysées bureau 326, 75008 Paris. Radiation au RCS de Dax et réimmatriculation au RCS de Paris.
L24AL01220

DISSOLUTIONS



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

SCI SOLEIL
SCI au capital de 1.000,00 €
723 Route de la Croix Blanche
40300 Pey
RCS Dax 533 901 708

Par décision de l'AGE du 14/02/2024, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur Mme Marie VIVES demeurant à Angresse (40150) 209 Rue de la Marquize, B13 et de fixer le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention sera faite au RCS de Dax.
Pour avis, Me DARMAILLACQ
L24AL01095



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

PARTNER S
Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Capital social : 7 622,45 euros
Siège social : 73 rue Léon Gambetta
40000 Mont-de-Marsan
397 980 939 RCS Mont-de-Marsan

DISSOLUTION

Aux termes de la décision de l'associée unique en date du 31/12/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Madame Nadine LEGROS, Gérante associée de la Société PARTNER S, demeurant 3 Avenue Belle Chaumière 40000 Mont-de-Marsan (France), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante: 73 Rue Léon Gambetta 40000 Mont-de-Marsan, adresse où doit être envoyée la correspondance.
L'associée unique

L24AL01101

POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

SCA LA PLUME
SCEA au capital de 6.080 €
Siège social : Chemin de Rampan
40270 Saint-Maurice-sur-Adour
RCS Mont-de-Marsan 441 604 188

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision collective des associés en date du 26 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommée liquidateur, Madame Sophie BRANA demeurant 2171 Route de Raclès à Saint-Maurice-sur-Adour (40270), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L24AL0111



SCP Olivier DARMILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

SCI DOMBETTE ET GRANDE VIGNE

SCI au capital de 1.524,49 €
15 Allée du Piqueur
40140 SOUSTONS
RCS DAX : 348 578 916

Par décision de l'AGE du 26/02/2024, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur Mme Claude GORGEARD demeurant à SOUSTONS (40140) 15 Allée du Piqueur et de fixer le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis

Me LEVY

L24AL01134

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Tyrosse

BEGARDS JEAN-LOUIS

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 13 900 euros
Siège social : 1 Impasse de la Lande, Zone Artisanale de Laubian
40510 SEIGNOSSE
Siège de liquidation : 80 Route de Nassaout - 40140 SOUSTONS
911 904 092 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 21 janvier 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21 janvier 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Louis BEGARDS, demeurant au 80 Route de Nassaout - 40140 SOUSTONS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 80 Route de Nassaout - 40140 SOUSTONS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés
L24AL01141



SOCAM

Société Civile d'Exploitation Agricole
Société civile au capital de 66.300 euros
Siège social : Larrouyat 40250 Mugron
345 084 347 RCS Dax

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 29/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Jean Marc LACOUTURE, demeurant Larrouyat 40250 Mugron, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Larrouyat 40250 Mugron. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

L24AL01212

CLÔTURES

SCEA DU LOUEDE

Société Civile d'Exploitation Agricole en cours de liquidation
Au capital social de 214.000 €
Siège Social : 462Chemin du Louède
40465 PONTONX-SUR-L ADOUR
Siège de la Liquidation : 462Chemin du Louède 40465 PONTONX-SUR-L ADOUR
505 204 826 R.C.S. DAX

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Suivant décision en date du 26.02.2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, Madame CADILLON Geneviève demeurant 462 Chemin du Louède 40465 PONTONX-SUR-L'ADOUR, déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des comptes de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DAX.

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis.

L24AL00866

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SCI MICHANPA

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : 40510 Seignosse
6/8 Place de Castille
Siège de liquidation : 7 domaine des Arbousiers 40510 Seignosse
429 615 701 RCS Dax

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 29 Janvier 2024 au 7 Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Chantal BOUET, demeurant 7 Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31 octobre 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L24AL01082



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

PARTNER S

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, société en liquidation

Capital social : 7.622,45 euros
Siège social : 73 rue Léon Gambetta
40000 Mont-de-Marsan
397 980 939 - RCS Mont-de-Marsan

LIQUIDATION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé de donner quitus au liquidateur Madame Nadine LEGROS, demeurant 3 Avenue Belle Chaumière 40000 Mont-de-Marsan (France), et de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La société sera radiée du greffe de Mont-de-Marsan.

Le liquidateur

L24AL01102



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

LOCATIONS GERANCES

La location gérance du fonds de commerce de restauration sur place et à emporter sis et exploité au Village La Réserve, 1229 avenue Félix Ducournau 40160 Gastes confiée par acte sous seing privé en date du 27/05/2021 par **SIBLU FRANCE**, SAS au capital de 3.113.288 euros, ayant son siège social 10 avenue Léonard de Vinci 33600 Pessac, immatriculé au RCS Bordeaux sous le n°321 737 736 à **CAMPING CATERING COMPAGNIE**, SAS au capital de 8.500 euros, ayant son siège social 115 rue Georges Brassens, 40160 Parentis-en-Born, immatriculé au RCS Mont-de-Marsan sous le n° 818 363 826, elle est résiliée d'un commun accord, à compter du 06/11/2023.

CUELLAR SUAREZ Nelson
L24AL01103



CABINET MINGINETTE
Société d'Avocats
Conseils en Droit des Sociétés
et Droit Fiscal
Centre Beaugency
Avenue des Vallées
64110 Jurançon

DÉBUT DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous signature électronique en date du 26 février 2024, enregistré le 27 février 2024 à Mont-de-Marsan, Dossier 2024 00007994, référence 4004P01 2024 A 00387, la Société **BELMONTE**, SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social à Roquefort 40120, 114 Rue Laubaner, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 514.649.235 a donné en location-gérance à la Société **WILLAY**, SARL au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Roquefort 40120, 114 Rue Laubaner, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 984.342.782, un fonds artisanal et de commerce de boulangerie, pâtisserie, sis et exploité à Roquefort 40120, 114 Rue Laubaner, pour une durée de 18 mois, commençant à compter du 1^{er} mars 2024, renouvelable par tacite reconduction pour une unique période de 12 mois.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront achetées et payées par le Locataire-gérant, auquel incomberont également toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds de commerce, de sorte que le Loueur ne soit pas recherché en paiement à leur sujet.

Pour avis, la Gérance
L24AL01166



Me Fabrice CLA
369 avenue du Maréchal
Foch
40160 Parentis-en-Born

RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Aurélie PERNEL, Notaire au sein de l'étude de Me Fabrice CLA, Notaire à Parentis-en-Born, 369, Avenue du Maréchal Foch, le 28 février 2024,

Madame Michèle **SAUBAGNAC**, épouse de Monsieur Jean-Michel FERÉ, demeurant à Parentis-en-Born (40160) 359 chemin de Sencey,

A résilié le contrat de location-gérance consenti à :

La Société dénommée **JOANNES**, dont le siège est à Parentis-en-Born (40160) 82 rue Saint-Barthélemy, identifiée au SIREN sous le numéro 404 921 926 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Suivant acte sous signatures privées en date à Parentis-en-Born du 1^{er} avril 1996

Concernant un fonds de commerce de vente de chaussures exploité à Parentis-en-Born (40160) 82, rue Saint Barthélémy.

La résiliation a effet à compter du 28 février 2024.

Pour unique insertion, le Notaire
L24AL01198

CONVOICATIONS

ASSOCIATION GOLF CLUB D'HOSSEGOR
333 avenue du Golf
40150 Soorts-Hossegor

CONVOCACTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(article 11-1 des statuts)
Le Lundi 1^{er} avril 2024 à 10 heures
(émargements à partir de 9h)
CINÉMA REX HOSSEGOR

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
 - Rapport financier : bilan, affectation des résultats, budget prévisionnel.
 - Rapport commissions
 - Terrain
 - Sportive
 - Animation
- Le Président D. ASSEMAT
L24AL01017

REGIMES MATRIMONIAUX

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, CRPCEN 40059, le 20 février 2024, M. Jean Paul Michel Gilbert **ARTAGNAN** né à Bordeaux (33200) le 3 avril 1943 et Mme Jutta **LICHTI** née à Rathenow (Allemagne) le 15 février 1944, demeurant ensemble à Seignosse (40510) Lieudit «Baines» 2 allée des baines, mariés à Karlsruhe (Allemagne) le 3 septembre 1976 sous le régime de la séparation de biens, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y ajoutant une société d'acquêts.

Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
L24AL01097



PERSPECTIVES NOTAIRES

SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 22 février

2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux : Entre Monsieur Christophe **BIDEGAIN**, doseur, et Madame Florence Karine Hélène **GUIGLION**, kinésithérapeute, demeurant ensemble à POMAREZ (40360) 309 avenue de la Course landaise. Monsieur est né à PAU (64000) le 13 juillet 1967 et Madame est née à PAU (64000) le 28 mai 1971. Mariés à la mairie de POMAREZ (40360) le 16 août 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
L24AL01104



SCP François PETGES & Stéphane PETGES
Notaires Associés
302 rue du Juston
40230 Castets-des-Landes

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Francisco Javier **MARCO JUAN**, retraité, né à ALMAZORA (ESPAGNE), le 12 avril 1947 et Madame Marie Anne **DARDY**, retraitée, née à SAUBRIGUES (40230), le 27 avril 1947, demeurant ensemble à SAUBRIGUES (40230), 1163 route du Bousquet, mariés à la Mairie de SAUBRIGUES (40230), le 23 août 1969, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle. L'acte a été reçu par Me Stéphane PETGES, notaire à CASTETS, le 22 février 2024. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Stéphane PETGES, notaire à CASTETS, ou domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil

Me Stéphane PETGES
L24AL01138

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 28 février 2024)

SARL LANDBASQUE, 6 Impasse d'Argoubet, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 911 176 451. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_918

SARL CHANTIER NAVAL CEREZO (CNC), Zone Technique du Port, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 330 129 453. Réparation et maintenance navale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_921

SAS TRÉSOR DE PIERRE IMMOBILIER, Résidence la Brigantine, Appartement 31, 4^{ème} Étage, 162 Quai de la Pêche, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 901 399 832. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_922

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 28 février 2024)

SAS RABBIT DE MOGADOR, Place Dryades Résidence les Chênes, 1 Rue du 11 Novembre, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 530 463 298. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_919

SAS LE TERRIER, 1 Rue du 11 Novembre, Résidence les Chênes, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 889 672 861. Gestion de fonds. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_920

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 26 février 2024)

SARL MTCCONNECT-DISTRIBUTION (MTC-DISTRIBUTION), 9 Avenue des Oiseaux, 40230 Saint-Geours-de-Maremne, RCS Greffe de Dax 832 094 130. Commerce de gros (commerce inter-entreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_4001_913

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE SUR NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :
WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

(Dépôt du 27 février 2024)

LESTERLIN Stéphane exerçant en la forme d'entrepreneur individuel, 294 avenue du Lac, 40550 Léon, RCS Greffe de Dax 800 780 298. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_4001_914

SAS V&R AU LOCAL, 35 Rue Léo Lap-eyre, 40300 Peyrehorade, RCS Greffe de Dax 952 054 021. Autres services personnels n.c.a. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_4001_915

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 28 février 2024)

SAS THOMAS PASCAL, 3 Impasse Clément Ader, 40180 Narrosse, RCS Greffe de Dax 834 842 163. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4001_916

SAS MAA DECO, ZA de la Paille, 40660 Moliets-et-Maâ, RCS Greffe de Dax 821 204 419. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4001_917

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE

Jugement du 08/01/2024

Résolution du plan et ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de : **DESMAZIERES**, Noms Commerciaux/MAGASINS DESMAZIERES-SERGE DESMAZIERES-DESMAZIERES SERVICES-GROUPE DESMAZIERES-DESMAZIERES IMPORT DIFFUSION, RCS Lille-Métropole : 341 816 064. Activité : 491 385 043, 40 route d'Ennetières 59175 templemars. Ets secondaire : Route de la Parcelle-Centre commercial rue Joseph de Laurens 40100 Dax.

Liquidateur la SCP ALPHA MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Emmanuel MALFAISAN 34 rue du Triez 59290 Wasquehal et la SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 Roubaix.

Administrateurs la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent et la SELARL AJILINK LABIS CABOOTER prise en la personne de Maître Vincent LABIS lesquels auront pour mission d'administrer la société

L24AL01150

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS

Jugement du 23/01/2024

Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de **HD COMMERCE SAS**, RCS SENS : 913 922 183. Activité : La prestation de services auprès des entreprises en particulier dans le domaine de la gestion commerciale dans les entreprises (audit, études, formation, conseil et sous-traitance) 13 Grande Rue 89320 Vaudeurs. Ets secondaire : 1074 route du Cap breton 40150 Angresse.

Liquidateur : SELARL SOCIÉTÉ ARCHIBALD 1 boulevard de l'Epée 89100 Sens.

L24AL01149

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

A VENDRE FONDS DE COMMERCE DE BAR RESTAURANT A MONT-DE-MARSAN (40000)
11 rue du Maréchal Bosquet

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan avant le **20-03-2024 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43719

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
leana.lescure@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

LES ANNONCES
Landaises

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

LES ANNONCES
Landaises

Hebdomadaire créé en 1944 -
Édité par COMPO-ECHOS SARL au
capital de 50 000 €

Siège social :
108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux

Bureaux landais :
12 rue du IV-Septembre
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 45 03 03
mail : contact@annonces-landaises.com
120 av. Georges-Clemenceau
40100 Dax

Président honoraire :
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :
Nicolas **THOMASSET**

Assistante de direction :
Catherine **DEPETRIS**

Rédactrice en chef :
Nelly **BÉTAILLE**
07 85 39 51 22
n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DUCCOURAU**,
Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**,
Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**
Maquettistes : Noëlie **SANZ**,
Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**
& Raphaëlle **MOURET**

Responsable Organisation et Systèmes
d'Information : Ophélie **BROUTTIER**

Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**
Assistante communication digitale :
Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales
et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics :
Cathy **DARTHENUCC**
06 12 98 21 75
marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales :
Christophe **CLERTEAU**
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**
05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :
Florence **MANOEUVRIER**
Service comptabilité :
Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution
hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**
Carrer del Pla de l'Estany, sn,
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Route : IGS
(Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 953,78	4,2%	5,4%	19,9%	7 966,68	7 318,69	France
SBF 120	6 011,96	3,8%	4,9%	18,1%	6 021,57	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 887,25	5,4%	8,1%	25,0%	4 887,25	4 403,08	Europe
S&P 500	5 067,01	3,6%	6,2%	28,3%	5 088,80	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 928,95	2,9%	6,6%	55,2%	18 004,70	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 686,54	0,7%	-0,6%	4,2%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 563,12	3,5%	4,8%	22,1%	17 563,12	16 431,69	Allemagne
SMI	11 460,03	0,6%	2,9%	3,4%	11 496,76	11 091,58	Suisse
NIKKEI	39 239,52	9,8%	17,3%	40,4%	39 239,52	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	3 015,48	3,6%	1,4%	-2,3%	3 015,48	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,30	-2,2%	1,5%	47,8%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,30	-6,8%	-12,6%	-17,0%	9,65	8,20	-
ASHLER ET MANSON	3,06	-4,4%	-4,4%	-6,7%	3,20	3,06	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,84	8,4%	8,0%	174,7%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	-4,6%	-3,9%	1,6%	65,00	53,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	496,00	3,8%	5,1%	9,7%	496,00	470,00	7,7%
EAUX DE ROYAN	86,00	1,2%	-5,5%	0,0%	91,00	84,00	7,1%
EUROPLASMA	0,001	-41,7%	-73,6%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,65	61,8%	114,6%	-59,5%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,44	-1,7%	-5,5%	-12,5%	3,64	3,42	-
GPE BERKEM	2,30	-26,3%	-24,8%	-56,5%	3,68	2,29	-
GPE PAROT (AUTO)	8,25	0,0%	0,0%	291,0%	8,30	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	7,95	-31,5%	-36,9%	-67,7%	12,70	7,78	-
HUNYVERS	13,15	-6,1%	-6,1%	12,4%	14,25	13,15	-
I.CERAM	3,52	17,3%	21,4%	-69,4%	5,35	2,54	-
I2S	6,30	5,0%	8,6%	0,0%	6,80	5,10	2,2%
IMMERSION	1,95	-3,5%	0,5%	-58,9%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,07	1,8%	8,1%	-58,2%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,72	-1,1%	0,0%	40,2%	3,38	2,38	-
LECTRA	31,20	-5,2%	-0,2%	-8,4%	34,75	29,15	1,2%
LEGRAND	90,88	0,6%	-3,4%	15,2%	94,10	89,08	2,3%
MON COURTIER ENERGIE	8,00	1,3%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	0,0%	19,0%	0,0%	0,25	0,20	-
OENEO	11,20	-6,7%	-13,2%	-18,5%	12,90	10,75	3,1%
POUJOLAT	13,50	-11,8%	-18,2%	-40,3%	16,50	12,80	2,4%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,57	-17,7%	1,4%	-5,6%	4,34	3,45	-
VALBIOTIS	4,12	-5,5%	-17,6%	16,1%	5,12	3,91	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

INVITATION

La soirée des “Trophées de l'Économie Landaise !”, c'est le 27 mars 2024 à l'Atrium de Dax : inscrivez-vous sans attendre !

Le 27 mars à partir de 17h30, La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes avec le soutien du Crédit Agricole Aquitaine, d'Exco, de l'Agglomération du Grand Dax, de la Ville de Dax, du Conseil Départemental et d'Initiative Landes, organise la soirée de remise des Trophées de l'Économie Landaise.



La soirée des **Trophées de l'Économie Landaise**, organisée pour la première fois à l'**Atrium de Dax**, mettra sous les projecteurs **24 entreprises** implantées sur notre territoire, qui ont concrétisé des concepts, des parcours, des développements, des innovations ou des performances remarquables.

À l'issue de ce moment, un cocktail dînatoire sera offert aux nommés, partenaires et invités à la Grande Brasserie de l'Atrium.

Venez échanger et rencontrer entreprises, partenaires, fournisseurs et clients potentiels !

Pour vous inscrire avec la/les personnes souhaitant vous accompagner, il suffit de télécharger sans attendre votre invitation gratuite !

Attention! Le nombre de places est limité! Inscrivez-vous rapidement.

AVEC :



LES 7 CATÉGORIES

- **CATÉGORIE “JEUNE POUSSE”**
 - L'Apérogon, Ychoux
 - La Librairie des Colettes, Tarnos
 - Les Cookies de Mathilde, Dax
- **CATÉGORIE “ÉCO RESPONSABLE”**
 - GTH Transmission, Gabarret
 - Unelo, Seignosse
 - Le Renaissance, Mont-de-Marsan
 - Groupe Labat, Aire-sur-l'Adour
- **CATÉGORIE “LE CONCEPT”**
 - Manga Kona, Mont-de-Marsan
 - Le Village de Lucas, Saint-Paul-lès-Dax
 - Hejmo, Soorts-Hossegor
- **CATÉGORIE “LE SPOT”**
 - Villa Étang Blanc, Seignosse
 - Domaine d'Uza, Uza
 - Adour Aventure, Téthieu
- **CATÉGORIE “MADE IN LANDES”**
 - Le Marquier, Saint-Martin-de-Seignanx
 - Les Fermes Larrère, Liposthey
 - Ateliers Nectoux, Dax
- **CATÉGORIE “DÉVELOPPEMENT & INVESTISSEMENT”**
 - Pavilift, Aureilhan
 - Bédora & Cie, Pomarez
 - Jack's Burger, Capbreton
 - Soléal, Bordères-et-Lamensans
- **CATÉGORIE “COUP DE CŒUR”**
 - Zoomalia, Saint-Geours-de-Maremne
 - Tolomei, Hastings
 - La Canopée des Landes, Arjuzanx
 - Bastiat, Hagetmau

Pour vous
inscrire :

